



DEVELOPPEMENT DU CADRE CONTINENTAL AFRICAIN DES CERTIFICATIONS (ACQF)



MODULE DE FORMATION

05

ASSURANCE QUALITÉ DANS LE CONTEXTE DE L'ACQF



THE AFRICA-EU PARTNERSHIP
LE PARTENARIAT AFRIQUE-UE



Cette traduction sera révisée et améliorée au 2^e semestre 2022

Ce module de formation sur l'assurance qualité dans le contexte du Cadre Continental Africain des Qualifications (ACQF) est élaboré en 2022 dans le cadre du projet UA-UE Compétences pour l'employabilité des jeunes/Initiative pour les compétences en Afrique, Coopération technique - Développer le Cadre Continental Africain des Certifications

Les points de vue et opinions exprimés dans cette publication relèvent de la responsabilité des auteurs et ne doivent en aucun cas être attribués aux institutions auxquelles ils sont affiliés ou à la Commission de l'Union Africaine ou aux partenaires du projet (Union Européenne, Ministère Fédéral du Développement Économique et de la Coopération, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit, Fondation Européenne pour la Formation).

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à ce module, ainsi que les institutions et les experts qui ont partagé leurs points de vue, commentaires et recommandations au cours du processus de consultation, et qui ont soutenu l'auteur dans l'accomplissement de cette mission.

Prière d'adresser tous commentaires et demandes d'informations supplémentaires à : ecb@etf.europa.eu

Auteurs : Eduarda Castel-Branco, Kaylash Allgoo

Réviseurs : Andrea Bateman, Coleen Jaftha

Première édition : avril 2022

Table des matières

| | |
|--|----|
| Acronymes | 5 |
| 1 Informations générales sur le module de formation | 6 |
| 1.1 INFORMATIONS SPÉCIFIQUES SUR LE MODULE DE FORMATION 5..... | 6 |
| 1.2 INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES MODULES DE FORMATION DE L'ACQF..... | 8 |
| 2 Assurance qualité dans l'éducation et la formation : définitions, concepts | 11 |
| 2.1 ASSURANCE QUALITÉ : JUSTIFICATION ET CONCEPTS | 11 |
| 3 L'assurance qualité dans le contexte de l'ACQF | 13 |
| 3.1 MESSAGE CLÉ : PRINCIPES D'ASSURANCE QUALITÉ DE L'ACQF | 13 |
| 3.2 ACQF : POLITIQUE POUR LA TRANSPARENCE ET LA CONFIANCE MUTUELLES..... | 14 |
| 3.3 L'ASSURANCE QUALITÉ POUR LA TRANSPARENCE ET LA CONFIANCE DANS TOUTES LES FORMES D'APPRENTISSAGE ET TOUS LES NIVEAUX DE QUALIFICATION. | 14 |
| 3.4 L'ASSURANCE QUALITÉ DANS LE CONTEXTE DE L'ACQF : OBJECTIFS ET COMPLÉMENTARITÉ..... | 15 |
| 3.5 L'ASSURANCE QUALITÉ ET L'ACQF : UN CHAMP DE DIALOGUE ET D'ACTION CONSIDÉRABLE | 16 |
| 3.6 L'ASSURANCE QUALITÉ DANS LE CONTEXTE DU RÉFÉRENCIEMENT À L'ACQF..... | 17 |
| 4 L'assurance qualité dans le contexte des politiques et lignes directrices régionales | 18 |
| 4.1 L'ASSURANCE QUALITÉ DANS LE CONTEXTE DES POLITIQUES DE L'UNION AFRICAINE | 18 |
| 4.2 RÉFÉRENCES ET LIGNES DIRECTRICES POUR L'ASSURANCE QUALITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AFRICAIN (ASG-QA)..... | 20 |
| 4.3 CAS D'UN PAYS AFRICAIN : CADRE D'ASSURANCE QUALITÉ POUR LE TVET À MAURICE..... | 22 |
| 5 Aperçu de l'assurance qualité dans d'autres communautés régionales | 23 |
| 5.1 ASIE-PACIFIQUE : LIGNES DIRECTRICES POUR L'ASSURANCE QUALITÉ DES CERTIFICATIONS DE TVET DANS LA RÉGION ASIE-PACIFIQUE..... | 24 |
| 5.1.1 CHAMP D'APPLICATION ET PRINCIPALES DÉFINITIONS | 24 |
| 5.1.2 PRINCIPES DE L'ASSURANCE QUALITÉ DES CERTIFICATIONS DE TVET | 24 |
| 5.1.3 TYPES DE DISPOSITIFS DE GOUVERNANCE DE L'ASSURANCE QUALITÉ : | 25 |
| 5.2 UNION EUROPÉENNE : EQAVET | 26 |
| 5.2.1 CHAMP D'APPLICATION ET FONDEMENT | 26 |
| 5.2.2 COMPOSANTS D'EQAVET..... | 28 |
| 5.2.3 LES LEÇONS APPRISSES | 30 |
| 5.3 CADRE EUROPÉEN POUR DES APPRENTISSAGES DE QUALITÉ ET EFFICACES | 30 |
| 6 Assurance qualité des certifications | 34 |
| 6.1 NQF ET ASSURANCE QUALITÉ | 34 |
| 6.2 ASSURANCE QUALITÉ DES CERTIFICATIONS..... | 34 |
| 6.3 ASSURANCE QUALITÉ DES MICRO-TITRES DE COMPÉTENCES | 37 |

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 6.3.1 | UN CADRE NATIONAL SUR LES MICRO-TITRES DE COMPÉTENCES : AUSTRALIE..... | 38 |
| 6.3.2 | LA PERSPECTIVE D'UNE COMMUNAUTÉ DE PAYS : L'UNION EUROPÉENNE | 39 |
| 6.3.3 | UNE PERSPECTIVE GLOBALE : UNESCO..... | 41 |
| 6.4 | PERSPECTIVE AFRICAINE : VERS UN DÉBAT SUR LA QUALITÉ DES MICRO-TITRES..... | 41 |
| 7 | Cadre d'assurance qualité pour le TVET - une proposition pour l'UA | 42 |
| 7.1 | VUE D'ENSEMBLE D'UN CADRE D'ASSURANCE QUALITÉ POUR LE TVET | 42 |
| 7.2 | ASSURANCE QUALITÉ AU NIVEAU DU SYSTÈME..... | 45 |
| 7.3 | ASSURANCE QUALITÉ AU NIVEAU DES PRESTATAIRES | 45 |
| 7.3.1 | ASSURANCE QUALITÉ INTERNE : AUTO-ÉVALUATION DU PRESTATAIRE DE SERVICES D'ÉDUCATION/DE FORMATION 46 | |
| 7.3.2 | ASSURANCE QUALITÉ EXTERNE DES PRESTATAIRES | 48 |
| 7.3.2.1 | AUTORISATION ET ACCRÉDITATION DES PRESTATAIRES D'ÉDUCATION/DE FORMATION | 48 |
| 7.3.2.2 | ACCRÉDITATION DES PROGRAMMES DE FORMATION | 48 |
| 7.3.2.3 | ASSURANCE QUALITÉ EXTERNE : ÉVALUATION/VISITES..... | 48 |
| 7.3.3 | ASSURANCE QUALITÉ DE L'APPRENTISSAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL..... | 50 |
| 7.3.4 | ASSURANCE QUALITÉ DU RPL / VALIDATION DE L'APPRENTISSAGE NON FORMEL ET INFORMEL..... | 51 |
| 7.3.5 | QUI EST RESPONSABLE DE L'ASSURANCE QUALITÉ DANS LE SYSTÈME RPL ? | 52 |
| 8 | Tâches d'évaluation pour les apprenants | 54 |
| 9 | Glossaire..... | 55 |
| 10 | Sources..... | 55 |
| 10.1 | RÉFÉRENCES - POUR EN SAVOIR PLUS..... | 55 |
| 11 | Cas et exemples..... | 58 |
| 11.1 | CAS 1 : EQAVET - INDICATEURS..... | 58 |
| 11.2 | CAS 1 : APPRENTISSAGE PAR LE TRAVAIL..... | 61 |

Acronymes

| | |
|--------------|---|
| ACQF | Cadre continental africain des certifications |
| ASG-QA | Lignes directrices et normes africaines pour l'assurance qualité |
| UA | Union africaine |
| CUA | Commission de l'Union africaine |
| CEDEFOP | Centre européen pour le développement de la formation professionnelle |
| CESA | Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique |
| EQAVET/CERAQ | Cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels |
| ETF | Fondation européenne pour la formation |
| UE | l'Union européenne |
| MQA | Autorité mauricienne des certifications |
| NQF | Cadre national des certifications |
| AQ | Assurance qualité |
| QAF | Cadre d'assurance de la qualité |
| RQF | Cadre régional des certifications |
| TVET | Enseignement et formation professionnels techniques |
| UNESCO | Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture |
| VET | Enseignement et formation professionnels |

1 Informations générales sur le module de formation

Le Cadre continental africain des certifications (ACQF) est une initiative stratégique de l'Union africaine, sous-tendue par des politiques de coopération et d'intégration continentales allant de l'éducation à la libre circulation des personnes et au libre-échange. Le processus d'élaboration de l'ACQF actuellement en cours (2019 - 2022) comprend des aspects tels que l'analyse et la recherche, l'élaboration des politiques et des lignes directrices de l'ACQF, le réseautage et la sensibilisation des parties prenantes, et le programme de développement des capacités. Le [site Internet de l'ACQF](#) contient des informations sur toutes les composantes, activités et résultats du projet d'élaboration de l'ACQF.

Les modules de formation de l'ACQF sont conçus pour soutenir, développer et clarifier les lignes directrices de l'ACQF, qui sont des références et des sources pour les pays développant leurs cadres et systèmes de certification nationaux. Ils offrent un aperçu concis et complet des principaux concepts, principes, étapes de mise en œuvre et instruments, étayé par des cas et des exemples d'application dans des contextes pertinents. De plus, les lignes directrices et les modules de formation connexes soutiennent et informent la structure de gouvernance de l'ACQF, en particulier l'unité de mise en œuvre de l'ACQF, dans l'exécution et la coordination des activités de l'ACQF.

Cette assurance qualité de la formation doit être appliquée en cohérence avec les autres modules de formation de l'ACQF, en particulier avec les modules de formation sur les résultats d'apprentissage (N° 1), sur les descripteurs de niveau (N° 2), sur le référencement à l'ACQF (N° 3), sur le suivi et l'évaluation (N° 7) et enfin avec le module de formation sur les cadres nationaux de certification - une vue systémique (N° 10).

Ce module de formation est structuré comme suit :

- Le chapitre 1 présente les caractéristiques générales du module de formation, notamment, le contexte, le résumé, les objectifs d'apprentissage et la structure de la formation.
- Le chapitre 2 est le chapitre central de la ligne directrice, car il définit les dimensions et les principes de l'assurance qualité dans le contexte de l'ACQF.
- Le chapitre 3 aborde les aspects spécifiques de l'assurance qualité des certifications
- Le chapitre 4 donne un aperçu de l'assurance qualité dans les politiques de l'Union africaine dans le domaine de l'éducation et de la formation, en mettant l'accent sur les Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur africain (ASG-QA). Présentation de deux cas d'approches régionales (continentales) de l'assurance qualité, comme exemples pertinents pour l'ACQF.
- Le chapitre 5 élabore les éléments d'un concept de cadre d'assurance qualité pour le TVET et l'éducation des adultes.

1.1 Informations spécifiques sur le module de formation 5

Ce module de formation fait partie de l'ensemble des dix lignes directrices et modules de formation de l'ACQF. Il s'agit d'une ressource du programme de développement des capacités du projet d'élaboration du Cadre continental africain des certifications (ACQF).

| | |
|--------------------------|--|
| Thème du module 5 | L'assurance qualité dans le contexte de l'ACQF |
| Version et date | <i>Version 1.0, 05/04/2022</i> |
| Auteurs | Euarda Castel-Branco, Kaylash Allgoo |
| Réviseurs | Coleen Jaftha, Andrea Bateman |

| | |
|---|---|
| <p>Résumé</p> | <p>Ce module de formation fait partie du programme de développement des capacités de l'ACQF et est lié aux lignes directrices de l'ACQF, développées comme base technique soutenant le <i>document stratégique de l'ACQF (2022)</i>.</p> <p>Ce module de formation décrit les objectifs, les principes et l'application de l'assurance qualité dans le contexte du Cadre Continental Africain des Certifications (ACQF). Il fournit également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une vue d'ensemble des approches d'assurance qualité liées aux certifications et aux cadres et systèmes de certifications. - Un concept pour le cadre africain d'assurance qualité de TVET et de l'éducation des adultes. |
| <p>Objectifs d'apprentissage</p> | <p>A l'issue de ce module, l'apprenant sera capable de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Expliquer les grands principes, les objectifs et les avantages de l'assurance qualité. 2. Expliquer et appliquer le critère d'assurance qualité du référencement de l'ACQF (critère 4). 3. Contextualiser l'assurance qualité dans les principales politiques et lignes directrices de l'Union africaine (éducation et formation). 4. Distinguer les principes d'assurance qualité spécifiques aux certifications. 5. Analyser et identifier les forces, les faiblesses et les lacunes du cadre ou du système d'assurance qualité du système national d'éducation et de formation ou des sous-secteurs. 6. Expliquer et appliquer les lignes directrices et les indicateurs d'assurance qualité des institutions et programmes. |
| <p>Contenu principal du module - structure</p> | <p>Table des matières</p> <p>Liste d'acronymes</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Informations générales sur le module de formation 2. L'assurance qualité dans l'éducation, la formation et certifications : définitions et concepts 3. L'assurance qualité dans le contexte de l'ACQF 4. L'assurance qualité dans le contexte des politiques et lignes directrices régionales 5. Aperçu de l'assurance qualité dans d'autres communautés régionales 6. Assurance qualité des titres de compétence et des certifications 7. Cadre d'assurance qualité pour le TVET et l'éducation des adultes : proposition 8. Glossaire 9. Sources 10. Cas et exemples <p>Évaluation :</p> <p>Questions de réflexion</p> |

| | |
|--|--|
| | Questions spécifiques Bref exercice |
|--|--|

1.2 Informations générales sur les modules de formation de l'ACQF

1. Objectif et champ d'application

L'ensemble des dix modules de formation de l'ACQF soutient la diffusion et l'application des dix lignes directrices de l'ACQF, et aborde les mêmes thèmes pertinents dans le domaine des certifications et des cadres de certifications. La liste des modules de formation se présente comme suit :

- Module de formation 1 : Objectifs d'apprentissage
- Module de formation 2 : Les descripteurs de niveau
- Module de formation 3 : Référencement des cadres ou systèmes nationaux des certifications à l'ACQF
- Module de formation 4 : Validation de l'apprentissage
- **Module de formation 5 : L'assurance qualité dans le contexte de l'ACQF**
- Module de formation 6 : Registres / bases de données des certifications
- Module de formation 7 : Suivi et évaluation dans le contexte des cadres ou des systèmes de certifications
- Module de formation 8 : Communication et sensibilisation
- Module de formation 9 : Innovation et technologie dans le contexte des cadres ou systèmes de certification
- Module de formation 10 : Certifications et cadres de certifications - une vue systémique

Ce module de formation développe le contenu de la ligne directrice 5 de l'ACQF sur "l'assurance qualité dans le contexte de l'ACQF".

2. Utilisation du module de formation

Les modules de formation sont conçus pour :

- L'auto-apprentissage
- L'apprentissage dirigé par un enseignant, formateur ou animateur de cours, pouvant inclure l'apprentissage en groupe.
- Une combinaison de ce qui précède.

Les modules de formation sont librement accessibles en plusieurs formats pour une adaptation flexible aux différents contextes et aux besoins et possibilités des apprenants : sous forme de fichiers PDF à télécharger sur le site Internet de l'ACQF et à diffuser ; sous forme de contenu numérique accessible via le système de gestion de l'apprentissage numérique de l'ACQF, accessible en ligne ou hors ligne, notamment via une application pour téléphones mobiles.

Les utilisateurs intéressés (apprenants, enseignants / formateurs et organisations) peuvent utiliser l'ensemble des modules ou ne se concentrer que sur quelques-uns.

Les modules de formation de l'ACQF peuvent être utilisés dans une variété de situations, notamment :

- Par les ministères et départements chargés de l'élaboration et de la coordination des cadres des certifications, surtout aux premiers stades du processus d'élaboration, ou lorsque l'opérationnalisation commence et que davantage de personnel, de parties prenantes et de personnes ressources techniques sont impliqués.

- Les conseils de qualité et les agences d'assurance qualité - pour leur personnel, leurs membres et les personnes ressources techniques
- Les projets techniques visant à concevoir ou à réviser les cadres nationaux des certifications avec des groupes de travail et des task forces nationaux.
- Les prestataires de services d'éducation et de formation, par exemple sous forme de modules de formation facultatifs ou réguliers sur les thèmes et les questions liés aux cadres et aux systèmes de certification : les instituts de formation des enseignants, les établissements d'enseignement supérieur (départements de l'éducation), les centres de formation pour le personnel des institutions du secteur public, les centres de formation des associations d'employeurs et des organismes professionnels, les conseils sectoriels de compétences participant à l'élaboration des certifications.
- Centres de formation et activités de développement des capacités des organisations internationales.

3. Concept et structure

Les modules de formation

- se fondent sur le contenu élaboré dans la ligne directrice technique et l'élargissent en explorant la littérature, les recherches récentes et les expériences.
- soulèvent des questions et problématiques qui n'ont pas pu être exprimées dans la ligne directrice technique, pour débat.
- fournissent des exemples et des cas illustrant les principaux concepts, les questions et l'application des approches et des méthodes.
- Les exemples et les cas sont tirés de pratiques et de développements pertinents dans le monde entier, en mettant l'accent sur les cadres et les systèmes ayant une expérience substantielle et pertinente pour les différents thèmes.

Les modules de formation comprennent

- Des questions de réflexion qui peuvent être abordées individuellement ou en groupe (par exemple, groupe d'atelier, groupe de travail)
- Des activités d'apprentissage qui peuvent être abordées individuellement ou en groupe (par exemple, groupe de classe/conférence, groupe de travail).
- L'accès à des études de cas ou à des exemples, des lectures, ou des points de vue différents (le cas échéant).
- Devoirs d'évaluation

| | |
|---|--|
| <p>Conseils aux formateurs et aux apprenants</p> | <p><u>A. Informations de base sur l'apprenant</u></p> <p>Les apprenants, lecteurs et utilisateurs de ce module de formation doivent avoir</p> <ul style="list-style-type: none"> - des connaissances et une compréhension générales de l'éducation et de la formation (structures, politiques) - une expérience pratique auprès des organisations impliquées notamment dans : l'éducation et la formation, les certifications, les programmes, la formation des enseignants, la validation de l'apprentissage, l'éducation des adultes. <p><u>B. Temps théorique pour compléter le module : total 12 h</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lecture : 5 h - Présentiel : 5 h - Évaluation : 2 h |
|---|--|

| | |
|-------------------|--|
| | <p><u>C. Matériel didactique</u> Le matériel didactique nécessaire est inclus dans le module de formation (Annexes).</p> <p><u>D. Structure</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La formation peut être dispensée par voie numérique à distance, à des groupes ou des individus. Le système de gestion de l'apprentissage de l'ACQF fournit des orientations et du matériel structuré pour l'apprentissage autonome et hybride, et l'évaluation. - L'apprentissage guidé par des formateurs / coachs dans des contextes traditionnels (non numériques, non à distance) est planifié et dispensé en tenant compte des objectifs et des capacités de l'organisation promotrice, du profil des participants, des langues de travail. - La structure de la formation doit favoriser la combinaison de sessions théoriques avec une modération et une application pratiques. Des éléments de débats orientés vers l'action sont utiles pour stimuler la contextualisation des connaissances aux caractéristiques et besoins nationaux et/ou institutionnels des apprenants. <p><u>E. Évaluation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Éléments d'évaluation des acquis de l'apprentissage (voir bloc suivant). |
| Évaluation | <p>Aperçu de l'approche d'évaluation et des principales tâches.</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Questions de réflexion - par chapitre b) Questions pour le travail individuel et en groupe c) Étude de cas : individuel ou en groupe |
| Annexes | Banque de cas et d'exemples, références, liens Internet |

2 Assurance qualité dans l'éducation et la formation : définitions, concepts

2.1 Assurance qualité : justification et concepts

Transparence et confiance vis-à-vis des certifications

La transparence et la confiance vis-à-vis des certifications sont essentielles dans un contexte de mobilité internationale généralisée des apprenants et de la main-d'œuvre, et de transformation rapide des types de certifications et de titres pour répondre aux différents besoins et contextes de l'apprentissage tout au long de la vie.

L'assurance qualité - dans le cadre d'une série de mesures prises par les gouvernements et les institutions - accroît la transparence et devrait renforcer la confiance vis-à-vis de la pertinence et la qualité des résultats d'apprentissage (c'est-à-dire les connaissances, les compétences, l'autonomie et la responsabilité des apprenants, telles que certifiées par les certifications). Cette confiance dans les résultats d'apprentissage repose à son tour sur la confiance dans la qualité des institutions et des prestataires d'éducation et de formation à tous les niveaux et dans tous les sous-secteurs.

Les certifications ont une grande valeur car elles sont utilisées pour attester des niveaux de compétence, permettant aux personnes de progresser dans l'éducation et la formation et de trouver un emploi. Les titulaires d'une certification ayant suivi un programme et passé l'évaluation requise doivent être convaincus d'avoir obtenu les acquis de l'apprentissage associés à la certification. En outre, le rôle de la certification dans la préservation de cette confiance est crucial. (Cedefop, 2015).

Assurance qualité : définitions

Le terme "assurance qualité" est relativement nouveau dans le domaine de l'éducation et de la formation, même si les concepts et les mesures d'assurance qualité sont intrinsèques au secteur depuis longtemps.

Les définitions de l'assurance qualité mettent l'accent sur différentes dimensions du concept. Certaines définitions soulignent la complémentarité entre l'assurance qualité au niveau du système (champ d'application plus large) et au niveau des prestataires d'éducation. D'autres définitions se concentrent spécifiquement sur les procédures d'assurance qualité interne et externe au niveau des prestataires, et au niveau des agences d'assurance qualité.

Les [normes et lignes directrices africaines pour l'assurance qualité \(ASG-QA\)](#) définissent l'assurance qualité comme un "terme général décrivant les procédures d'assurance qualité interne ou externe, y compris l'accréditation, l'évaluation, l'audit tant au niveau des programmes que des institutions, et concernant également les agences d'assurance qualité". (ASG-QA : 41).

La [Convention mondiale de l'UNESCO sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur](#) tient compte de trois niveaux d'assurance qualité : le niveau systémique, du prestataire et des programmes.

L'assurance qualité est "processus constant d'évaluation de la qualité d'un système, d'un établissement ou d'un programme d'enseignement supérieur par l'autorité ou les autorités compétentes visant à garantir aux parties prenantes que des normes d'éducation satisfaisantes sont maintenues et améliorées en permanence." (UNESCO. 2019).

Dans le contexte de la région Asie-Pacifique, l'UNESCO a élaboré une [ligne directrice pour l'assurance qualité de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels](#) (EFTP/TVET), dans laquelle l'accent est mis sur la confiance.

L'assurance qualité est définie comme "des processus planifiés et systématiques qui établissent la confiance envers les services fournis par les institutions de TVET sous la responsabilité d'organismes responsables. L'assurance qualité des processus d'évaluation et de certification permet aux parties prenantes des certifications de TVET (par exemple, les diplômés et les employeurs) d'avoir confiance en ces certifications." (UNESCO, 2017).

La Fondation européenne pour la formation adopte une définition plus élargie de l'assurance qualité dans l'enseignement et la formation professionnels, en la reliant à une vision multidimensionnelle.

L'assurance qualité peut être considérée comme les "mesures composites établies pour vérifier que des processus et des procédures sont en place, qui, lorsqu'ils sont efficaces, garantissent la qualité et l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la formation. (...) orienter l'assurance qualité dans les politiques et les approches de l'EFP/VET afin qu'elles :

- soient adaptées à l'objectif et au contexte, en mettant l'accent sur la pertinence et le rapport coût-efficacité
- reconnaissent que l'assurance qualité est une variable dépendante (du contexte et d'autres thèmes stratégiques)
- traitent des questions relatives aux intrants, aux processus, aux aboutissants et aux résultats de l'éducation et de la formation
- appliquent le cycle de la qualité : planifier, mettre en œuvre, contrôler et évaluer, revoir et renouveler
- exposent les points forts, les faiblesses et les cas d'améliorations réussies
- promeuvent l'amélioration de la qualité grâce à une culture de la qualité omniprésente
- tiennent compte des concepts et modèles d'assurance qualité internationalement reconnus (...) " (ETF, 2015 : 40).

EQAVET est un cadre européen destiné à soutenir l'assurance qualité dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP). EQAVET est né de la recommandation de 2009 [du Parlement européen et du Conseil](#), qui invitait les États membres à utiliser des descripteurs indicatifs et des indicateurs pour renforcer la qualité de l'offre d'EFP.

EQAVET soutient la mise en œuvre de la recommandation 2020 [sur l'enseignement et la formation professionnels pour une compétitivité durable, l'équité sociale et la résilience](#). La recommandation sur l'EFP décrit comment le système EQAVET peut être utilisé pour renforcer la qualité de l'EFP initial et continu, et présente le cadre complet de l'EQAVET.

Le cadre de l'EQAVET peut être utilisé par les prestataires de services d'EFP et dans les systèmes d'EFP pour soutenir :

- les environnements d'apprentissage (par exemple, l'enseignement scolaire, l'apprentissage en milieu professionnel, les stages, l'enseignement formel, informel et non formel).
- tous les types d'apprentissage (par exemple, numérique, en présentiel et mixte)
- les prestataires des services d'EFP des secteurs public et privé
- Les prix et les certifications d'EFP à tous les niveaux du [cadre européen des certifications](#).

Les [Lignes directrices statutaires de base sur l'assurance qualité \(Core Statutory Quality Assurance Guidelines\)](#) (2016) élaborées par la Quality and Certifications Ireland (QCI) pour tous les prestataires définissent :

L'assurance qualité comme terme généralement utilisé pour décrire les processus qui visent à garantir que l'environnement d'apprentissage (y compris l'enseignement et la recherche) est à un niveau de qualité acceptable. L'assurance qualité est également utilisée pour décrire l'amélioration de l'offre des services d'éducation et de formation et les normes atteintes par les apprenants. (QQI. 2016 : 2).



Question de réflexion N° 1

Ces définitions de l'assurance qualité révèlent des points communs et des différences dans les opinions et les attentes concernant le champ d'application de l'assurance qualité.

- ⇒ Quels sont les facteurs à l'origine des principales différences entre ces définitions, par exemple : l'objectif de la politique ou du document juridique, le niveau d'application du cadre d'assurance qualité, les institutions, le champ d'application (régional, national) - veuillez élaborer.
- ⇒ Quelle définition est la mieux adaptée au contexte du NQF et de l'ACQF ? Veuillez présenter vos principaux arguments ?

3 L'assurance qualité dans le contexte de l'ACQF

3.1 Message clé : principes d'assurance qualité de l'ACQF

Le référencement à l'ACQF est un processus de transparence, d'auto-évaluation et d'amélioration continue. Les critères de référencement servent de cadre de comparabilité entre les pays, concernant le processus analytique, résultats et la robustesse du rapport final.

L'assurance qualité est couverte dans le critère de référencement à l'ACQF 4. Pour clarifier l'interaction entre l'assurance qualité et le référencement, les principes suivants sont recommandés :

Assurance qualité - un critère de référencement à l'ACQF: le référencement à l'ACQF des cadres ou systèmes nationaux de certification démontre dans quelle mesure l'assurance qualité des certifications nationales :

- Tient compte de la chaîne de qualité des certifications, de la conception des normes qui sous-tendent les certifications, à l'apprentissage, l'évaluation et la certification.
- Aborde la question de l'application de l'approche fondée sur les résultats d'apprentissage
- Intègre les instruments et processus de retour d'information favorisant l'amélioration continue de la qualité.
- Aborde la question de l'assurance qualité interne et externe, et de l'examen régulier des agences d'assurance qualité.
- est basée sur des objectifs, normes et lignes directrices pour l'assurance de la qualité, mesurables.
- est soutenue par des ressources
- Assure un partage transparent des informations sur les résultats de l'évaluation

3.2 ACQF : politique pour la transparence et la confiance mutuelles

L'ACQF est conçu pour être un cadre de référence des certifications pour le continent africain, afin d'améliorer la transparence, la comparabilité et la qualité des certifications et la confiance mutuelle entre les cadres et systèmes nationaux des certifications. Ces objectifs sont atteints par le biais du référencement des cadres ou systèmes nationaux de certification à l'ACQF. D'autres processus connexes importants comprennent le partage d'informations sur les certifications au moyen d'une plate-forme continentale des certifications, le réseautage et la collaboration entre l'ACQF et les entités nationales et régionales responsables des cadres ou systèmes de certifications, l'apprentissage par les pairs, le soutien au développement des cadres nationaux des certifications et des capacités de mise en œuvre des pays.

En tant que fonction essentielle de l'ACQF, le référencement est basé sur un ensemble de critères et de procédures convenus qui assurent la cohérence et la crédibilité du processus et de ses résultats. L'assurance qualité figure parmi les critères de référencement des cadres ou systèmes nationaux de certification à l'ACQF (tableau 1).

- Les quatre critères de référencement à l'ACQF sont interdépendants. Une des questions clés qui les lient est la suivante : "Les dispositifs d'assurance qualité existants peuvent-ils soutenir le passage aux résultats d'apprentissage ainsi que la classification et l'enregistrement des certifications ?"

Tableau 1: L'assurance qualité dans le contexte des critères de référencement à l'ACQF

| Les principaux critères de référencement à l'ACQF | |
|---|---|
| 1 | Il existe un lien clair et démontrable entre les niveaux de certification du cadre ou système national de certification et les descripteurs de niveau de l'ACQF. |
| 2 | Les cadres ou systèmes nationaux de certification reposent sur les principes de résultats d'apprentissage et sont liés à des dispositifs de validation de l'apprentissage (y compris non formel et informel) et, le cas échéant, à des systèmes de crédits. |
| 3 | Il existe des processus et procédures transparents quant à l'intégration des certifications dans le NQF ou pour décrire la place des certifications dans le NQS, et les informations sur les certifications sont accessibles, dignes de confiance et vérifiables dans un ou plusieurs registres nationaux des certifications. |
| 4 | Le système national d'assurance qualité pour l'éducation et la formation fait référence au cadre ou au système national des certifications et est conforme aux principes d'assurance qualité du Cadre continental africain des certifications (ACQF). |

Source: ACQF Guideline 3 on referencing (draft 3, March 2022).

Pour plus d'informations sur le référencement à l'ACQF : se référer au module de formation 3 de l'ACQF.

3.3 L'assurance qualité pour la transparence et la confiance dans toutes les formes d'apprentissage et tous les niveaux de qualification.

1. **L'assurance qualité nécessite l'implication de tous les acteurs de l'éducation et de la formation:**
L'amélioration et le maintien de la qualité des résultats d'apprentissage sont une priorité des politiques et des réformes de l'éducation et de la formation dans tous les pays, en Afrique et ailleurs. La qualité de l'apprentissage et des certifications est l'affaire de tous : l'amélioration de la qualité et l'instauration d'une culture de la qualité exigent une vision stratégique et un engagement constant à tous les niveaux - des hauts fonctionnaires aux communautés universitaires des établissements d'enseignement supérieur ; des enseignants, formateurs et évaluateurs des écoles primaires et secondaires aux centres d'enseignement et de formation professionnels (TVET) ; de l'apprentissage en milieu professionnel, à la formation en entreprise ; de l'apprentissage hybride, en ligne et à distance ; des structures travaillant

à la validation et à la certification des connaissances et des compétences acquises dans des contextes non formels et informels ; et, enfin et surtout, des organismes d'octroi des diplômes et des agences d'assurance qualité.

2. **L'assurance qualité est la clé de la confiance dans les résultats d'apprentissage dans un contexte d'apprentissage en évolution rapide:** L'assurance qualité est le fondement de la transparence et de la confiance, l'élément constant indispensable dans un monde de l'éducation et du travail en évolution rapide. L'apprentissage hybride et en ligne, l'évaluation numérique, les nouvelles formes de certification soutenues par la numérisation et le rôle de l'intelligence artificielle dans l'éducation ont tous connu une croissance rapide au cours des deux dernières années, accélérant une tendance amorcée avant que la pandémie mondiale n'oblige les gouvernements à procéder à la fermeture des écoles à grande échelle. L'adaptation des principes et des pratiques d'assurance qualité à l'innovation dans l'éducation et aux nouvelles modalités d'apprentissage et de certification nécessitera une collaboration entre les sous-secteurs de l'éducation et de la formation, ainsi qu'entre les pays et les régions. Si les potentialités de la numérisation de l'apprentissage et de la certification sont vastes, de nouveaux défis doivent être relevés, notamment en ce qui concerne l'adaptation des enseignants et des formateurs, l'approche axée sur l'apprenant, la fracture numérique et les inégalités, ainsi que la protection des données et la vie privée des individus.
3. **Assurance qualité et réformes des systèmes d'éducation et de formation:** Les politiques et les mécanismes d'assurance qualité peuvent jouer un rôle important en aidant les institutions d'éducation et de formation et le gouvernement à relever les défis et les objectifs importants de l'éducation et de la formation, à dans tous les sous-secteurs et toutes les modalités d'apprentissage (formel, non formel, informel, hybride, à distance et en présentiel). De ce fait, les indicateurs d'assurance qualité aident à faire le suivi des dimensions, objectifs et défis pertinents des systèmes nationaux, fournissant ainsi des preuves et des idées aux décideurs aux niveaux macro (national) et micro (institutions), utiles à l'élaboration des réformes et la mise en œuvre des améliorations.



Question de réflexion N° 2 : Concernant l'assurance qualité dans le contexte de la transformation rapide de l'apprentissage, des titres de compétence et des certifications.

L'apprentissage, les certifications, les types de titres de compétence, les certifications évoluent : qu'est-ce que cela signifie pour l'assurance qualité ?

- ⇒ Selon vous, qu'est-ce qui doit changer dans les concepts, processus et méthodes d'assurance qualité pour s'adapter au changement et à la diversité croissante de l'apprentissage, de la certification et des acquis ?
- ⇒ Quels sont les défis prévisibles dans la planification et la mise en œuvre des processus de changement en matière d'assurance qualité ? Comment aborder et résoudre ces défis ?

3.4 L'assurance qualité dans le contexte de l'ACQF : objectifs et complémentarité

4. **Selon les concepts et pratiques acceptés au niveau international :** Les principes et les recommandations de la Ligne directrice sur l'assurance qualité de l'ACQF et ceux du module de formation connexe sont fondés sur des concepts et des pratiques acceptés à l'échelle internationale. Ils sont conçus comme une source de référence pour les pays qui développent et consolident

l'assurance qualité de leurs certifications et leurs cadres et systèmes de certification. De plus, cette ligne directrice et ce module de formation de l'ACQF seront appliqués dans le contexte du référencement à l'ACQF.

5. **Complémentarité avec les systèmes nationaux et régionaux** : La ligne directrice (et le module de formation) sont conformes aux principes de subsidiarité et de complémentarité des politiques et systèmes nationaux et régionaux. Les lignes directrices (et le module de formation) ne remplacent ni ne supplantent les cadres réglementaires et méthodologies nationaux et régionaux sur l'assurance qualité de l'éducation et de la formation, mais les complètent.
6. **En cohérence avec les politiques de l'UA**: La ligne directrice et son module de formation sont cohérents et compatibles avec les politiques de l'UA, telles que la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique (CESA 16-25), et avec les normes et lignes directrices pertinentes, notamment les Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur africain (ASG-QA).
7. **Aborder la question des certifications à tous les niveaux, secteurs et dans tous les types d'apprentissage**: En tant que méta-cadre des certifications inclusif et complet, l'ACQF est conçu pour aborder tous les niveaux de certifications de tous les sous-secteurs de l'éducation et de la formation et les résultats d'apprentissage de différents contextes (formel, non formel, informel). Ce guide et ses modules de formation sont donc conçus en conformité avec cette large portée de l'ACQF et ne se limitent pas à un sous-secteur spécifique.
8. **Axée sur trois dimensions principales** : Dans le contexte de l'ACQF, l'assurance qualité est abordée en mettant l'accent sur trois dimensions principales, élucidées dans les sections suivantes de ce module de formation.
 - A. **L'assurance qualité et l'ACQF : une marge de manœuvre considérable pour le dialogue**
 - B. **L'assurance qualité du processus de référencement à l'ACQF**
 - C. **L'assurance qualité des résultats - Certifications**

3.5 L'assurance qualité et l'ACQF : un champ de dialogue et d'action considérable

L'intersection entre les systèmes d'assurance qualité et les cadres de certifications (continentaux, régionaux, nationaux) est prometteuse à plusieurs égards, notamment pour améliorer la gouvernance et les approches holistiques de renouvellement de l'écosystème de l'éducation, de la formation et des certifications.

9. **La transparence et la confiance comme objectif majeur** : Les systèmes d'assurance qualité et les cadres nationaux des certifications partagent un objectif majeur : renforcer la transparence et la confiance mutuelle. Les systèmes d'assurance qualité se concentrent sur la confiance dans les systèmes et les institutions d'apprentissage, tandis que les cadres de certification se concentrent sur la transparence et la confiance dans les résultats (évaluation, certification, octroi de titres de compétence). L'ACQF s'appuie sur cette convergence de principes et de pratiques.
10. **Contribuer à une "culture de la qualité" africaine à travers les secteurs et les frontières d'apprentissage** : Les instruments d'assurance qualité, en conjonction avec l'ACQF et les cadres et systèmes nationaux de certifications, devraient contribuer au développement d'une "culture de la qualité" dans l'ensemble de l'écosystème de l'éducation et du développement des compétences. Cette synergie facilitera la comparabilité et la transparence des résultats d'apprentissage, la reconnaissance des certifications, la mobilité des apprenants par-delà les frontières et les sous-secteurs, ainsi que la

migration équitable des travailleurs sur la base de certifications fiables et comparables à tous les niveaux et dans tous les secteurs.

11. **Accompagner/soutenir la grande transformation de l'apprentissage** : L'apprentissage et les certifications sont en pleine transformation. Parmi les catalyseurs de changement il y a la numérisation et l'automatisation massives, l'agenda vert mondial et local, les mouvements sociétaux pour l'équité, l'accès et les droits, la transformation du travail et la demande de compétences et d'emplois, accélérés par la pandémie de Covid-19. Les individus doivent continuellement acquérir et améliorer leurs compétences pour s'adapter aux nouvelles exigences de la société et aux nouvelles tâches, aux nouveaux emplois et aux nouvelles technologies. De nombreuses professions exigent une combinaison hybride de compétences dans plusieurs domaines, ainsi que des compétences transversales et techniques. Les systèmes d'assurance qualité, ainsi que les cadres nationaux de certifications, disposent d'un vaste champ de collaboration pour élaborer des positions, des politiques et des instruments communs favorisant la transparence et l'adéquation des réponses à la transformation rapide et étendue de l'apprentissage, des compétences et des certifications, et répondant à un besoin croissant d'apprentissage diversifié et flexible tout au long de la vie. Dans ce contexte, l'innovation et le renouvellement de l'assurance qualité de l'éducation et de la formation et des cadres nationaux des certifications doivent être abordés comme un programme commun. Le principe d'ouverture à l'innovation de l'ACQF soutient l'adaptation dans le domaine des certifications et des titres de compétences.

3.6 L'assurance qualité dans le contexte du référencement à l'ACQF

12. **Principes régissant le référencement à l'ACQF** : le référencement à l'ACQF des cadres ou systèmes nationaux des certifications démontre dans quelle mesure l'assurance qualité des certifications nationales :
 - a. Tient compte de la chaîne de qualité des certifications, de la conception des normes qui sous-tendent les certifications, à l'apprentissage, l'évaluation et la certification.
 - b. Aborde la question de l'application de l'approche fondée sur les résultats d'apprentissage
 - c. Intègre les instruments et processus de retour d'information favorisant l'amélioration continue de la qualité.
 - d. Aborde la question de l'assurance qualité interne et externe, et de l'examen régulier des agences d'assurance qualité.
 - e. est basée sur des objectifs, normes et lignes directrices pour l'assurance de la qualité, mesurables.
 - f. est soutenue par des ressources
 - g. Assure un partage transparent des informations sur les résultats de l'évaluation
13. **Promouvoir des procédures rationalisées et efficaces pour le référencement à l'ACQF** : L'assurance qualité du référencement à l'ACQF en tant que processus et résultat doit promouvoir des critères et procédures rationalisés et simplifiés. L'efficacité du processus de référencement permet d'utiliser les maigres ressources disponibles du comité/équipe de référencement national(e) pour une analyse significative, un dialogue avec les parties prenantes et un examen par les pairs.
14. **Une opportunité d'auto-évaluation** : Le référencement doit être considéré comme une opportunité pour les pays (régions) d'auto-évaluer le cadre ou le système de certification, de planifier et de mettre en œuvre des changements et de stimuler un débat significatif sur les conditions d'impact et de durabilité. En ce sens, le référencement contribue à l'amélioration systémique ; il ne s'agit pas d'un examen à réussir ou à échouer.

15. **Mise en évidence de la complémentarité entre les critères de référencement** : Dans le cadre du référencement des cadres et systèmes nationaux de certification à l'ACQF, les pays doivent analyser et démontrer la complémentarité entre les critères de référencement, notamment la question :

"Les dispositifs d'assurance qualité existants peuvent-ils soutenir le passage aux résultats d'apprentissage ainsi que la classification et l'enregistrement des certifications ?"



Question de réflexion N° 3 : relative à l'assurance qualité dans le contexte de la mise en œuvre de l'ACQF

Le référencement à l'ACQF est un processus de dialogue, d'auto-évaluation et de transparence.

- ⇒ Comment le référencement à l'ACQF peut-il contribuer à une culture de la qualité et à l'amélioration continue des NQF ?
- ⇒ Quels sont les facteurs et éléments essentiels de cette interaction ?

4 L'assurance qualité dans le contexte des politiques et lignes directrices régionales

Des concepts et des approches visant à définir et à mettre en place des systèmes d'assurance qualité de l'éducation et de la formation ont été élaborés, mis en œuvre et examinés dans différents contextes, notamment au niveau régional et national. Outre les systèmes nationaux d'assurance qualité, quelques cadres d'assurance qualité de l'EFP de portée et d'applicabilité plus larges (régionales ou internationales) ont été élaborés et soutenus par des organismes et organisations multilatéraux et intergouvernementaux.

Ce chapitre offre un bref aperçu des références à l'assurance qualité dans les politiques et lignes directrices continentales africaines pertinentes. En outre, les lecteurs ont la possibilité de se familiariser avec deux cadres régionaux d'assurance qualité pour le TVET : EQAVET dans l'Union européenne ; et le cadre Asie-Pacifique proposé par l'UNESCO.

4.1 L'assurance qualité dans le contexte des politiques de l'Union africaine

Dans le contexte des [politiques de l'Union africaine](#), la qualité de l'éducation et de la formation est une priorité importante. Les références et les orientations concernant la qualité de l'éducation et de la formation et l'assurance qualité sont intégrées dans plusieurs objectifs stratégiques de la Stratégie continentale d'éducation pour l'Afrique ([CESA 2016-2025](#)).

Le plan d'action de l'Union africaine [pour la décennie africaine de la formation technique, professionnelle, entrepreneuriale et de la jeunesse](#) (2019-2028) définit neuf domaines d'action, dont le deuxième est axé sur "l'amélioration de la qualité et de la pertinence de TVET en Afrique pour un monde du travail en constante évolution".

Les *Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur africain (ASG-QA)*¹ ont été élaborées pour "aider les établissements d'enseignement supérieur et les agences d'assurance qualité en Afrique à mettre en œuvre de bonnes pratiques d'assurance qualité en les guidant dans l'application des normes et lignes directrices dans l'enseignement supérieur" (ASG-QA : 10). L'ASG-QA est donc une référence majeure pour cette ligne directrice de l'ACQF (et le Module de formation) sur l'assurance qualité, particulièrement en ce qui concerne l'application des critères de référencement des certifications ou systèmes nationaux à l'ACQF définis dans le Tableau 1.

Il est important de noter que l'ASG-QA s'applique exclusivement à l'enseignement supérieur. D'autres sous-secteurs de l'éducation et de la formation ne disposent pas encore de lignes directrices continentales sur l'assurance qualité. Dans un souci de complémentarité avec l'ASG-QA, cette ligne directrice de l'ACQF propose un ensemble de principes sur l'assurance qualité applicables dans d'autres sous-secteurs de l'éducation et de la formation, notamment dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels (TVET).

Dans le contexte des [politiques de l'Union africaine](#), la qualité de l'éducation et de la formation est une priorité importante. La qualité de l'éducation et de la formation et l'assurance qualité sont intégrées dans plusieurs objectifs stratégiques de la Stratégie continentale d'éducation pour l'Afrique ([CESA 2016-2025](#)).

Tableau 2 : Politiques d'éducation et de formation de l'Union africaine et assurance qualité – synthèse

| Politique / cadre / approche | Objectifs principaux, caractéristiques | Observations |
|--------------------------------|---|--|
| Union africaine | <p>La mission du CESA-25 : Réorienter les systèmes d'éducation et de formation de l'Afrique pour répondre aux connaissances, aux compétences, aux aptitudes, à l'innovation et à la créativité requises pour nourrir les valeurs fondamentales de l'Afrique et promouvoir le développement durable aux niveaux national, sous-régional et continental.</p> <p>Les Références et lignes directrices africaines pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur (ASG-QA) sont validées et publiées, mais concernent exclusivement l'enseignement supérieur - de brèves informations sur l'ASG-QA sont disponibles dans la section ci-après.</p> | |
| CESA 2016-2025 | <p>L'assurance qualité est traitée de manière intégrée, et non comme un thème ou un domaine de travail spécifique.</p> <p>Objectif stratégique 1: revitaliser la profession d'enseignant pour garantir la qualité et la pertinence à tous les niveaux. Domaine d'action c) mentionne des matériels didactiques et d'apprentissage pertinents et de qualité ; et d) est plus spécifique : "Améliorer l'assurance qualité et les mécanismes d'évaluation des résultats d'apprentissage".</p> <p>Objectif stratégique 4: Assurer l'acquisition des connaissances et des compétences requises ainsi que l'amélioration des taux d'achèvement à tous les niveaux et dans tous les groupes (...). Domaine d'action e) : établir et renforcer les mécanismes d'assurance qualité et les systèmes de suivi et d'évaluation.</p> | <p>Le CESA 16-25 est une stratégie. Les informations spécifiques sur les programmes et les mesures de soutien à la mise en œuvre ne figurent pas</p> |

¹ Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur africain (ASG-QA). <https://haqaa2.obsglob.org/african-standards-and-guidelines-for-quality-assurance-in-higher-education-asg-qa/>

| | | |
|---|--|---|
| | | dans le CESA 16-25. |
| Plan d'Action de la Décennie africaine pour la formation et l'emploi des Jeunes dans les domaines Technique, Professionnel et Entrepreneurial | <p>Domaine d'intervention 2: Améliorer la qualité et la pertinence de TVET en Afrique pour un monde du travail en constante évolution.</p> <p>Domaines d'intervention prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire des systèmes de TVET basés sur les résultats/compétences en partenariat avec le secteur privé et d'autres parties prenantes. - Des systèmes de certification et d'accréditation harmonisés au niveau régional et continental. - Établir des mécanismes pour l'engagement de TVET dans les secteurs transformationnels. - Renforcement des capacités des éducateurs avec des compétences modernes et pratiques pertinentes. - Améliorer les infrastructures, les équipements et les technologies électroniques. <p>Amélioration interne de la qualité chez les prestataires des services de TVET</p> | Soutenu par une matrice d'activités (2019-2028) |

4.2 Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur africain (ASG-QA)

L'ASG-QA² a été développé pour "aider les établissements d'enseignement supérieur et les agences d'assurance qualité en Afrique à mettre en œuvre de bonnes pratiques d'assurance qualité en les guidant dans l'application des normes et des lignes directrices dans l'enseignement supérieur". L'ASG-QA est composé de trois parties interconnectées traitant de l'assurance qualité interne, de l'assurance qualité externe et de l'assurance qualité interne pour les agences d'assurance qualité. Chaque partie est composée de normes, énumérées ci-après, et chaque norme est composée de lignes directrices.

- **Partie A : Assurance qualité interne**

Cette partie est utilisée par les établissements d'enseignement supérieur pour assurer leur propre qualité et soutenir l'auto-évaluation dans le but d'améliorer la qualité. La partie A comprend les 13 normes suivantes:

- Norme 1 : Vision, mission et objectifs stratégiques
- Norme 2 : Gouvernance et gestion
- Norme 3 : Ressources humaines
- Norme 4 : Gestion des ressources financières
- Norme 5 : Infrastructures et installations
- Norme 6 : Recrutement des étudiants, admission, certification et services de soutien
- Norme 7 : Conception, approbation, contrôle et évaluation des programmes d'études
- Norme 8 : Enseignement, apprentissage et évaluation

² ASG-QA. <https://haqaa2.obsglob.org/african-standards-and-guidelines-for-quality-assurance-in-higher-education-asg-qa/>

- Norme 9 : Recherche et innovation
 - Norme 10 : Engagement communautaire
 - Norme 11 : Système de gestion de l'information
 - Norme 12 : Communication publique
 - Norme 13 : Collaboration, mobilité du personnel et des étudiants
- **Partie B : Assurance qualité externe**
- Utilisé par les agences d'assurance qualité lorsqu'elles procèdent à des audits ou à l'accréditation de programmes dans les établissements d'enseignement supérieur. La partie B est composée de sept normes.
- Norme 1 : Objectifs de l'assurance qualité externe et considérations relatives à l'assurance qualité interne
 - Norme 2 : Conception de mécanismes d'assurance qualité externe adaptés à l'objectif visé
 - Norme 3 : Processus de mise en œuvre de l'assurance qualité externe
 - Norme 4 : Indépendance de l'évaluation
 - Standard 5 : Décision et rapport sur les résultats de l'assurance qualité externe
 - Norme 6 : Examen périodique des institutions et des programmes
 - Norme 7 : Plaintes et appels
- **Partie C : Agences d'assurance qualité**
- Cette partie est utilisée par ces agences pour assurer la qualité de leurs propres activités et pour s'auto-évaluer en vue d'une assurance qualité externe. La partie C comprend
- Norme 1 : Statut juridique
 - Norme 2 : Vision et déclaration de mission
 - Norme 3 : Gouvernance et gestion
 - Norme 4 : Indépendance des agences d'assurance qualité
 - Norme 5 : Politiques, processus et activités
 - Norme 6 : Assurance qualité interne
 - Norme 7 : Ressources financières et humaines
 - Norme 8 : Analyse comparative et collaboration
 - Norme 9 : Examen périodique des agences d'assurance qualité

Les GSA-AQ sont conçus comme des normes ou des exigences minimales qui doivent être respectées, mais les institutions individuelles peuvent les compléter par des normes supplémentaires reflétant leur propre contexte. L'ASG-QA se fonde sur le principe d'autonomie, d'identité et d'intégrité des établissements d'enseignement supérieur.

Le pilotage de l'ASG-QA profite aux pays et régions membres de l'Union africaine de multiples façons, notamment par le renforcement des capacités d'un grand nombre de parties prenantes et d'établissements d'enseignement supérieur et par l'examen pilote des agences nationales d'assurance qualité. Une première série d'examens pilotes des agences d'assurance qualité a été menée en 2018-2019, et a vu la participation de pays de toutes les régions du continent.

4.3 Cas d'un pays africain : Cadre d'assurance qualité pour le TVET à Maurice

Cadre d'assurance qualité (QAF) pour le secteur de TVET à Maurice

La Mauritius Certifications Authority (Autorité nationale des certifications de Maurice) (MQA) a publié en 2020 le QAF, en s'appuyant sur les pratiques internationales et en s'orientant vers les besoins nationaux et . Le QAF se concentre sur les performances des prestataires des services de TVET et de leurs programmes d'apprentissage.

Le QAF définit le champ d'application, les objectifs et les avantages comme suit : s'assurer que la MQA et les institutions de formation travaillent ensemble pour atteindre et améliorer la qualité de TVET et disposer d'un processus d'assurance qualité unique et unifié pour la promotion du secteur.

Le cadre d'assurance qualité comprend les éléments suivants :

- Le processus du QAF
- Les principes de qualité
- Le rapport d'auto-évaluation
- L'audit

Le QAF répond aux objectifs suivants :

- Permettre aux institutions de formation de développer leurs processus internes d'assurance qualité ;
- Disposer d'un instrument permettant de mieux évaluer et contrôler les établissements de formation - pour assurer une éducation et une formation de haute qualité

Le QAF couvre généralement trois piliers :

- Le contenu et les méthodologies d'apprentissage
- Le mode de dispensation
- L'orientation des apprenants

Les avantages du QAF sont multiples et répondent aux besoins de différents groupes :

Pour les apprenants

- L'égalité des chances pour tous
- L'amélioration de l'employabilité
- Des programmes d'apprentissage qui répondent aux attentes des apprenants
- Des informations adéquates sur les offres d'éducation et de formation
- La responsabilité quant à l'évolution académique et professionnelle
- Le processus d'enseignement et d'apprentissage est axé sur les apprenants.

Pour les employeurs

- La confiance en la qualité des offres TVET
- Des programmes de TVET qui répondent à la demande des employeurs

Pour les prestataires de services de TVET

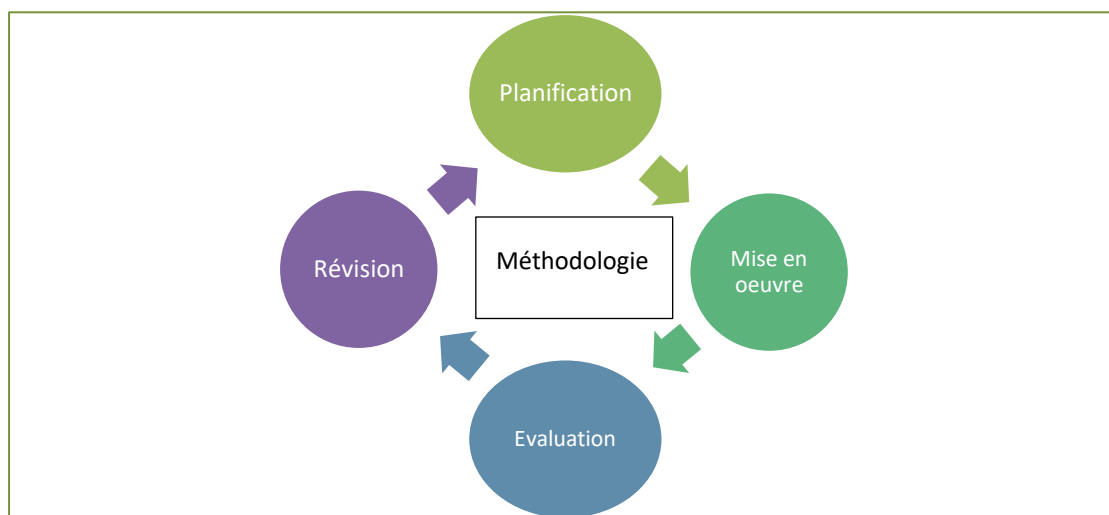
- Un meilleur contrôle des offres de programmes de TVET
- L'amélioration de la satisfaction des parties prenantes
- La création d'une culture d'amélioration continue
- L'accès à des informations sur les bonnes pratiques et les exemples de succès

Pour la communauté

- La transparence en ce qui concerne la qualité des programmes de TVET
- La responsabilité des prestataires de TVET comme éléments clés de l'assurance qualité de TVET

Le modèle adopté pour le QAF se présente en un processus de 4 phases, ce qui présente des points communs avec le modèle EQAVET (voir le chapitre 5 de ce module de formation).

Figure 1: Modèle du QAF



Source : adapté de : [Cadre d'assurance qualité \(QAF\) pour le secteur de TVET à Maurice](#). Pg 8



Question de réflexion N° 4 : relative à l'ASG-QA

L'ASG-QA est l'ensemble le plus complet de normes et de lignes directrices d'envergure continentale en Afrique.

- ⇒ Quels sont les principaux atouts et avantages de l'ASG-QA pour le développement de l'assurance qualité au niveau national?
- ⇒ Que faut-il renforcer dans l'interaction entre l'ASG-QA et l'ACQF, pour assurer la complémentarité ?
- ⇒ Quelles lignes directrices se réfèrent à des sujets clés de l'ACQF, tels que les résultats d'apprentissage, et les NQF ? Est-ce suffisant pour assurer la complémentarité ?

5 Aperçu de l'assurance qualité dans d'autres communautés régionales

Les concepts et expériences d'autres mécanismes régionaux / continentaux d'assurance qualité des certifications et de TVET sont présentés dans ce chapitre comme cas de référence et exemples à prendre en compte pour les besoins de l'ACQF. Les deux cas mentionnés concernent des régions ayant une expérience substantielle de la coopération régionale dans le domaine de l'éducation et de la formation : l'Asie-Pacifique et l'Union européenne.

5.1 Asie-Pacifique : Lignes directrices pour l'assurance qualité des certifications de TVET dans la région Asie-Pacifique.

5.1.1 Champ d'application et principales définitions

Les lignes directrices pour l'assurance qualité des certifications de TVET en Asie-Pacifique (UNESCO, 2017)³ sont axées sur l'assurance qualité des certifications de TVET, et l'accent est mis sur les résultats et les processus d'obtention des certifications. Les lignes directrices sont structurées en 13 principes. Chaque principe est complété par des indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

L'assurance qualité est définie comme suit :

"Dans le contexte de TVET, l'assurance qualité fait généralement référence à des processus planifiés et systématiques qui donnent confiance dans les services fournis par les institutions de TVET sous la responsabilité d'organismes responsables. L'assurance qualité des processus d'évaluation et de certification permet aux parties prenantes des certifications de TVET (par exemple, les diplômés et les employeurs) d'avoir confiance en ces certifications."

Les processus d'assurance qualité se concentrent sur :

- La cohérence des processus d'évaluation et de certification, afin que les certifications soient actualisées.
- En veillant à ce que l'évaluation réponde aux normes requises, en augmentant la probabilité qu'une certification témoigne valablement et de façon fiable des connaissances, aptitudes et compétences plus élargies d'un apprenant.

La mise en œuvre de processus systématiques d'assurance qualité est primordiale dans tout système de certifications de TVET.

L'assurance qualité des certifications de TVET est axée sur la réalisation de résultats de qualité. C'est la responsabilité de toutes les parties prenantes clés, à tous les niveaux du système de certifications de TVET : les niveaux international, régional, national des organismes d'octroi et des établissements d'enseignement de TVET. Très souvent, ces différents niveaux sont liés et interdépendants.

5.1.2 Principes de l'assurance qualité des certifications de TVET

1. Il existe une vision claire du fonctionnement de l'assurance qualité des certifications de TVET dans l'ensemble du système des certifications de TVET.
2. Les organisations impliquées dans l'assurance qualité des certifications de TVET fonctionnent selon des modalités de gouvernance claires et transparentes.
3. L'assurance qualité du processus des certifications de TVET est adéquatement financée.
4. L'assurance qualité du processus des certifications de TVET repose sur des normes de qualité claires et transparentes.
5. L'assurance qualité des pratiques de certification de l'EFTP/TVET concerne la conception et la formation des certifications, l'évaluation, la validation et les processus de certification.

³ <https://bangkok.unesco.org/content/guidelines-quality-assurance-tvet-Certifications-asia-pacific-region>

6. Les principaux groupes de parties prenantes sont impliqués dans les aspects clés du processus de l'assurance qualité (par exemple, la conception et la formation des certifications de l'EFTP/TVET, l'évaluation, la validation et la certification).
7. Les dimensions économiques, sociales et environnementales sont explicites dans l'assurance qualité des processus de certification de l'EFTP/TVET afin de maximiser l'accès, l'inclusion sociale, les parcours, l'articulation, la participation des groupes vulnérables et les taux de rétention et d'achèvement des participants, et de donner la priorité aux secteurs industriels clés.
8. Les obstacles à l'évaluation, y compris pour l'apprentissage non formel et informel, sont réduits au minimum.
9. La professionnalisation du personnel sous-tend l'assurance qualité des processus de certification de l'EFTP/TVET.
10. L'amélioration continue sous-tend l'assurance qualité du processus des certifications de l'EFTP/TVET ; les décisions sont fondées sur des données et des recherches.
11. Les organisations impliquées dans l'assurance qualité des certifications de l'EFTP/TVET s'engagent à procéder à une évaluation interne et à une évaluation externe cyclique, ainsi qu'à rendre publiques les conclusions des évaluations externes.
12. L'assurance qualité du processus des certifications de l'EFTP/TVET reste adaptée à l'objectif et est durable.
13. L'assurance qualité des certifications de l'EFTP/TVET est renforcée par des liens et une coopération aux niveaux national et international.

Les lignes directrices élaborent une typologie des dispositifs de gouvernance et des étapes de la mise en œuvre de l'AQ, en tenant compte des études de cas de la région.

5.1.3 Types de dispositifs de gouvernance de l'assurance qualité :

1. **Type 1** : l'assurance qualité de l'ensemble de l'enseignement et de la formation (y compris les certifications scolaires, de l'EFTP/TVET et de l'enseignement supérieur) est dirigée par un organisme unique, opérant dans le cadre de la législation ou de la réglementation nationale.
2. **Type 2** : Toute l'assurance qualité des certifications post-enseignement obligatoire (y compris les certifications de l'EFTP/TVET et de l'enseignement supérieur) est dirigée par un organisme unique, opérant dans le cadre de la législation ou de la réglementation nationale.
3. **Type 3** : L'assurance qualité des certifications de l'EFTP/TVET est considérée comme distincte de l'assurance qualité des autres certifications de l'éducation, et est dirigée par un seul organisme, en vertu de la législation ou de la réglementation nationale.
4. **Type 4** : l'assurance qualité des certifications de l'EFTP/TVET est assurée par deux organismes ou plus ; chaque organisme dirige les opérations dans ses domaines de compétence.
5. **Non attribué** : Les processus d'assurance qualité sont en cours de développement, et il n'est pas encore possible de les classer en fonction des autres types.

Les dispositifs d'assurance qualité peuvent être classés par **étapes de mise en œuvre**, tel qu'indiqué ci-dessous. Dans certains pays, le système d'assurance qualité existe depuis longtemps et est lié au cadre national des certifications.

1. Phase émergente

Les premières discussions pour une approche systémique sont en cours. Certaines exigences d'assurance qualité des certifications de TVET peuvent être documentées et mises en œuvre, mais l'approche est ad hoc et non systématique. L'approche peut ne pas être bien comprise par les principales parties prenantes. L'aspiration à une approche systématique de l'assurance qualité des certifications de l'EFTP/TVET a été exprimée par diverses parties prenantes et discutée dans des documents politiques, mais aucun engagement officiel n'a été pris en faveur d'une approche systématique.

2. Stade d'entrée

Une vision globale de l'AQ des certifications de l'EFTP/TVET a été adoptée. Les organismes responsables ou les fournisseurs d'évaluation se sont engagés à adopter une approche systématique de l'assurance qualité des certifications de l'EFTP/TVET. Cet engagement est documenté dans un document ou une déclaration de politique générale, une déclaration de vision, une législation et/ou un décret. La conception globale de l'assurance qualité des certifications de l'EFTP/TVET a été documentée et partagée avec les principales parties prenantes pour obtenir un retour d'information et une confirmation.

3. Stade intermédiaire

Les structures et processus d'assurance qualité ont été convenus, communiqués et sont opérationnels. Les structures et processus d'assurance qualité des certifications de l'EFTP/TVET ont été documentés, approuvés et rendus publics. La documentation relative à l'assurance qualité des certifications de l'EFTP/TVET pourrait inclure :

- Des normes de qualité
- Des politiques et procédures d'assurance qualité
- Des normes pour la collecte systématique de données.

Les projets pilotes en sont aux premiers stades de leur mise en œuvre. Les structures et processus d'assurance qualité convenus sont mis en œuvre dans tout le champ d'application de l'assurance qualité des certifications de l'EFTP/TVET.

4. Stade avancé

Les structures et les processus d'assurance qualité sont établis depuis cinq ans. Les structures et processus d'assurance qualité des certifications de TVET sont opérationnels depuis cinq ans. La mise en œuvre comprend l'harmonisation des structures et des processus d'assurance qualité, le suivi et l'amélioration continue, l'évaluation interne et l'évaluation externe.

5. Stade de maturité

Un examen des structures et des processus d'AQ est en cours. Les organismes et/ou prestataires des services d'évaluation responsables examinent l'adéquation aux objectifs et la durabilité des structures et processus d'assurance qualité des certifications de TVET. Il s'agit d'un examen systémique au niveau national ou au niveau de l'établissement d'enseignement, et il inclut toutes les parties prenantes clés.

5.2 Union européenne : EQAVET

5.2.1 Champ d'application et fondement

Le programme EQAVET est un cadre européen destiné à soutenir l'assurance qualité dans l'enseignement et la formation professionnels (VET). EQAVET est né de la recommandation [du Parlement européen et du Conseil de 2009](#), qui invitait les États membres à utiliser des descripteurs indicatifs et des indicateurs pour renforcer la qualité de l'offre de VET. EQAVET est une communauté de pratique qui encourage la

collaboration européenne en vue du développement et de l'amélioration de l'assurance qualité dans le VET.

Plus récemment, EQAVET a soutenu la mise en œuvre de la recommandation de 2020 en matière [d'enseignement et de formation professionnels en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience](#). La recommandation sur le VET décrit comment le système EQAVET peut être utilisé pour renforcer la qualité du VET initial et du VET continu, et présente le cadre complet de l'EQAVET.

Le cadre de l'EQAVET peut être utilisé par les prestataires de VET et dans les systèmes de VET pour soutenir :

- Les environnements d'apprentissage (tels que, l'enseignement scolaire, l'apprentissage sur le lieu de travail, les stages, l'enseignement formel, informel et non formel).
- Tous les types d'apprentissage (par exemple, numérique, en face à face et mixte)
- Les prestataires de VET des secteurs public et privé
- Les prix et les certifications de VET à tous les niveaux du [cadre européen des certifications](#).

La mise en œuvre de la recommandation est soutenue par les membres du réseau EQAVET, les points de référence nationaux et le secrétariat européen EQAVET. Les Points de référence nationaux rassemblent les parties prenantes concernées au niveau national et régional en vue de :

- Mettre en œuvre et poursuivre le développement du cadre EQAVET
- Informer et mobiliser un large éventail de parties prenantes, y compris les centres d'excellence professionnelle, afin de contribuer à la mise en œuvre du cadre EQAVET
- Soutenir l'auto-évaluation comme moyen de mesurer les réussites et d'identifier les domaines à améliorer, y compris la préparation au numérique des systèmes et des établissements de VET
- Participer activement au réseau EQAVET
- Fournir des descriptions actualisées des dispositifs nationaux d'assurance qualité basés sur le système EQAVET
- S'engager dans une évaluation par les pairs au niveau de l'UE, afin d'améliorer la transparence et la cohérence des dispositifs d'assurance qualité et de renforcer la confiance entre les États membres

Par le biais de la collaboration, le réseau EQAVET produit des études de cas et des conseils sur les différentes manières de développer et d'améliorer l'assurance qualité du VET. Chaque année, le réseau EQAVET organise une série d'activités de soutien, dont une réunion annuelle pour les personnes intéressées par l'assurance qualité du VET au niveau européen. Le programme de travail 2020/2021 de l'EQAVET prévoit les réunions suivantes :

- Examen par les pairs du programme EQAVET « Modèle EQAVET en matière de qualité pour l'Espagne » : 30-31 mars 2022
- Réunion annuelle du réseau EQAVET : 10 juin 2022
- Activité d'apprentissage par les pairs EQAVET (sujet à confirmer) : octobre 2022
- Webinaire EQAVET (sujet à confirmer) : Décembre 2022

5.2.2 Composants d'EQAVET

EQAVET soutient la mise en œuvre de la recommandation de 2020 en matière [d'enseignement et de formation professionnels en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience](#). La recommandation sur le VET décrit comment utiliser l'EQAVET pour renforcer la qualité initiale et continue du VET et présente le cadre complet de l'EQAVET, composé de :

- Descripteurs indicatifs : ils visent à soutenir à la fois les systèmes de VET et les prestataires de VET, comme ils le jugent approprié, lors de la mise en œuvre du cadre EQAVET. Ils sont structurés par les phases du cycle de qualité : Planification - Mise en œuvre - Évaluation - Révision. Ils peuvent être appliqués à la fois au VET initial et au VET continu, et sont applicables à tous les environnements d'apprentissage : l'enseignement scolaire et l'apprentissage sur le lieu de travail, y compris les programmes de stages. Reportez-vous à l'annexe 1 de ce module de formation.
- Un ensemble de dix indicateurs de référence qui peuvent être utilisés pour appuyer l'évaluation et l'amélioration de la qualité des systèmes nationaux/régionaux de VET et/ou des prestataires de VET lors de la mise en œuvre du cadre EQAVET (tableau 3).
- Les dix indicateurs ont été révisés en 2020. Ils sont structurés en trois catégories (tableau 3) :
 - o Indicateurs généraux pour l'assurance qualité (indicateurs 1 et 2)
 - o Indicateurs soutenant les objectifs de qualité des mesures de VET (indicateurs 3 à 6)
 - o Indicateurs d'informations contextuelles (indicateurs 7 à 10)

Tableau 3 : Indicateurs de la qualité de référence EQAVET pour le VET - synthèse

| Indicateur et définition | Objectif des mesures | Type d'indicateur |
|---|---|---|
| 1. Utilité des systèmes d'assurance qualité pour les prestataires de VET a) Proportion de prestataires de services de VET appliquant des systèmes internes d'assurance qualité définis par la législation / de leur propre initiative b) Proportion des prestataires de VET accrédités | <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir une culture de l'amélioration de la qualité au niveau des prestataires de services de VET. - Accroître la transparence de la qualité de la formation - Améliorer la confiance mutuelle en ce qui concerne la prestation des services de formation | Indicateur de contexte / d'intrants |
| 2. Investissement dans la formation des enseignants et des formateurs a) Proportion d'enseignants et de formateurs de VET participant à une formation complémentaire b) Montant des fonds investis, y compris pour les compétences numériques | <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'adhésion des enseignants et des formateurs au processus de développement de la qualité dans le VET - Améliorer la capacité d'adaptation du VET à l'évolution des exigences du marché du travail. - Renforcer les capacités d'apprentissage individuel - Améliorer les résultats des apprenants | Indicateur d'intrants / de processus |
| 3. Taux de participation aux programmes de VET | <ul style="list-style-type: none"> - Obtenir des informations de base sur l'attrait de l'EFP, aux niveaux des prestataires de services d'EFP et du système d'EFP. | Indicateur d'intrants / de processus / d'extrants |

| | | |
|---|--|--|
| Nombre de participants aux programmes de VET selon le type de programme et les critères individuels | - Cibler le soutien apporté pour améliorer l'accès à l'EFPP, notamment pour ce qui concerne les groupes défavorisés. | |
| 4. Taux d'achèvement des programmes de VET Nombre de personnes ayant achevé avec succès/ abandonné des programmes d'EFPP, en fonction du type de programme et des critères individuels | <ul style="list-style-type: none"> - Obtenir des informations de base sur les résultats de l'enseignement et sur la qualité des processus de formation - Calculer les taux de décrochage par rapport aux taux de participation - Contribuer à ce que les apprenants achèvent avec succès les programmes, ce qui constitue un des principaux objectifs de qualité dans le domaine de l'EFPP. - Favoriser la prestation de services de formation adaptés, y compris pour les groupes défavorisés | Indicateur de processus /d'extrants/ de résultat |
| 5. Taux de placement dans le cadre des programmes de VET a) sort des apprenants de l'EFPP à un moment donné après l'achèvement d'une formation, en fonction du type de programme et des critères individuels. b) pourcentage d'apprenants employés à un moment donné après l'achèvement d'une formation, en fonction du type de programme et des critères individuels. | <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'employabilité - Améliorer la capacité d'adaptation de l'EFPP à l'évolution des exigences du marché du travail. - Favoriser la prestation de services de formation adaptés, y compris pour les groupes défavorisés | Indicateur de résultat |
| 6. Utilisation sur le lieu de travail des compétences acquises a) Informations sur l'emploi obtenu par les personnes qui ont achevé une formation, en fonction du type de formation et des critères individuels b) taux de satisfaction des travailleurs et des employeurs à l'égard des compétences/qualifications acquises | <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'employabilité - Améliorer la capacité d'adaptation du VET à l'évolution des exigences du marché du travail. - Favoriser la prestation de services de formation adaptés, y compris pour les groupes défavorisés | Indicateur de résultat (combinaison de données qualitatives et de données quantitatives) |
| 7. Taux de chômage en fonction des critères individuels Taux de chômage (groupe d'âge 15-74 ans) | Informations générales pour la prise de décision au niveau des systèmes de VET | Indicateur de contexte |
| 8. Prévalence des groupes vulnérables a) Pourcentage de participants au VET, classés comme appartenant à des groupes défavorisés (dans une région donnée ou dans un bassin d'emploi donné), par âge et par sexe. b) taux de réussite des groupes défavorisés, par âge et par sexe | <ul style="list-style-type: none"> - Informations générales pour la prise de décision au niveau des systèmes de VET - Favoriser l'accès des groupes défavorisés au VET - Favoriser la prestation de services de formation adaptés pour les groupes défavorisés. | Indicateur de contexte |

| | | |
|---|---|---|
| <p>9. Mécanismes d'identification des besoins en formation du marché du travail</p> <p>a) Informations sur les mécanismes mis en place pour définir l'évolution des exigences à différents niveaux ;</p> <p>b) Preuve de l'utilisation de ces mécanismes et de leur efficacité</p> | <p>- Améliorer la capacité d'adaptation de l'EPF à l'évolution des exigences du marché du travail.</p> <p>- Favoriser l'employabilité</p> | <p>Indicateur de contexte / Indicateur d'intrants (informations qualitatives)</p> |
| <p>10. Systèmes utilisés pour favoriser un meilleur accès au VET</p> <p>a) informations sur les systèmes existants aux différents niveaux ;</p> <p>b) Preuve de leur efficacité</p> | <p>- Favoriser l'accès au VET, y compris pour les groupes défavorisés</p> <p>- Fournir des conseils aux apprenants (potentiels) de VET.</p> <p>- Favoriser la prestation de services de formation adaptés</p> | <p>Indicateur de processus (informations qualitatives)</p> |

Source: European Union. 2020. Council Recommendation of 24 November 2020 on vocational education and training (VET) for sustainable competitiveness, social fairness, and resilience 2020/C 417/01. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A32020H1202%2801%29>

5.2.3 Les leçons apprises

Les recherches entreprises par EQAVET - VET indiquent que, dans l'UE, les actions communes pour la mise en œuvre efficace d'une stratégie d'assurance qualité de VET sont les suivantes :

- Les institutions clés (notamment les ministères et agences concernés) pilotent le processus de développement.
- Les principales parties prenantes sont impliquées et s'approprient le projet de manière dynamique et appropriée.
- Un document de stratégie et/ou de politique négocié et convenu sur l'assurance qualité dans le VET est publié.
- Des normes de qualité de niveau national sont établies pour les prestataires de services de VET.
- Des mesures d'évaluation et de révision sont en place et les résultats sont rendus publics.

5.3 Cadre européen pour des apprentissages de qualité et efficaces

Des apprentissages efficaces et de qualité : une approche et un cadre pour l'Europe

Des apprentissages de qualité peuvent faire la différence en aidant les individus à entrer sur le marché du travail. Ils leur permettent d'acquérir une véritable expérience professionnelle et des compétences. De ce fait, ils deviennent la voie rapide vers l'emploi. Ils constituent une passerelle vers l'emploi.

Les États membres de l'Union européenne ont convenu et approuvé une approche et un cadre définissant les critères et les actions contribuant à des apprentissages efficaces et de qualité. Conformément à la législation nationale et en étroite coopération avec les parties prenantes, les pays devraient veiller à ce que les programmes d'apprentissage répondent aux besoins du marché du travail et offrent des avantages tant aux apprenants qu'aux employeurs, en s'appuyant sur les critères d'apprentissage efficaces et de qualité définis dans la recommandation du Conseil de 2018 [relative à un cadre européen pour un apprentissage efficace et de qualité](#).

Les apprentissages sont définis comme des programmes d'enseignement et de formation professionnels formels présentant les caractéristiques ci-dessous :

- combiner l'apprentissage dans des établissements d'enseignement ou de formation avec un apprentissage substantiel en milieu professionnel dans des entreprises et autres lieux de travail,
- conduisent à des certifications reconnues au niveau national,
- sont fondés sur un accord définissant les droits et les obligations de l'apprenti, de l'employeur et, le cas échéant, de l'établissement d'enseignement et de formation professionnels, et
- l'apprenti est rémunéré ou indemnisé d'une autre manière pour la composante professionnelle.

Trois ans après la mise en œuvre de cette recommandation du Conseil, un rapport faisant le point sur les progrès et les problèmes a été publié (2021). Ce [rapport de la Commission](#) montre que les sept critères relatifs aux conditions d'apprentissage et de travail sont en place dans la majorité des États membres, tandis que des progrès supplémentaires sont nécessaires dans la mise en œuvre des sept critères relatifs aux conditions cadres.

- Le rapport confirme que le cadre reste pertinent et actualisé, et qu'il demeure un instrument essentiel à l'amélioration de la qualité et l'efficacité des apprentissages dans l'ensemble de l'UE.
- Le rapport indique également que le cadre soutient les États membres dans une amélioration progressive et continue de leurs programmes d'apprentissage, y compris sur les critères qui étaient déjà partiellement en place en 2018.
- Le rapport comprend des fiches pays avec une évaluation de la situation et des progrès réalisés dans chaque État membre.

Le Cadre pour des apprentissages efficaces et de qualité définit 14 critères, structurés en deux blocs : a) critères relatifs aux conditions d'apprentissage et de travail ; b) critères relatifs aux conditions cadres. Les critères sont présentés ci-dessous (recommandation du Conseil. 2021 : C153/4 - C153/6).

A. Critères pour les conditions d'apprentissage et de travail

Accord écrit

1. Avant le début de l'apprentissage, un accord écrit doit être conclu pour définir les droits et obligations de l'apprenti, de l'employeur et, le cas échéant, de l'établissement d'enseignement et de formation professionnels, relatifs aux conditions d'apprentissage et de travail.

Résultats de l'apprentissage

2. La fourniture d'un ensemble de résultats d'apprentissage complets définis conformément à la législation nationale devrait être convenue par les employeurs et les établissements d'enseignement et de formation professionnels et, le cas échéant, les syndicats. Cela devrait garantir un équilibre entre les aptitudes et connaissances spécifiques à l'emploi, et les compétences clés pour l'apprentissage tout au long de la vie, en soutenant à la fois le développement personnel et les opportunités de carrière tout au long de la vie des apprentis, en vue de s'adapter à l'évolution des modèles de carrière.

Soutien pédagogique

3. Les formateurs en entreprise doivent être désignés et chargés de coopérer étroitement avec les établissements d'enseignement et de formation professionnels et les enseignants afin de fournir des conseils aux apprentis et d'assurer un retour d'information mutuel et régulier. Les enseignants, les formateurs et les mentors, en particulier dans les micro, petites et moyennes entreprises, devraient bénéficier d'un appui dans la mise à jour de leurs certifications, leurs connaissances et leurs compétences afin de former les apprentis selon les dernières méthodes d'enseignement et de formation et les besoins du marché du travail.

Composante du lieu de travail

4. Une partie substantielle de l'apprentissage, c'est-à-dire au moins la moitié, doit être effectuée sur le lieu de travail avec, si possible, la possibilité d'effectuer une partie de l'expérience professionnelle à l'étranger. En tenant compte de la diversité des systèmes nationaux, l'objectif est de progresser progressivement vers une part de l'apprentissage en milieu professionnel.

Rémunération et/ou compensation

5. Les apprentis devraient être rémunérés ou indemnisés d'une autre manière, conformément aux exigences nationales ou sectorielles ou aux conventions collectives lorsqu'elles existent, et en tenant compte des dispositions relatives au partage des coûts entre les employeurs et les pouvoirs publics.

Protection sociale

6. Les apprentis devraient avoir droit à une protection sociale, y compris aux assurances nécessaires, conformément à la législation nationale.

Conditions de travail, de santé et de sécurité

7. Le lieu de travail d'accueil doit être conforme aux règles et réglementations pertinentes en matière de conditions de travail, en particulier la législation sur la santé et la sécurité.

B. Critères pour les conditions cadres

Cadre réglementaire

8. Un cadre réglementaire clair et cohérent devrait être mis en place sur la base d'une approche de partenariat juste et équitable, comprenant un dialogue structuré et transparent entre toutes les parties prenantes concernées. Cela peut inclure des procédures d'accréditation pour les entreprises et les lieux de travail qui proposent des apprentissages et/ou d'autres mesures d'assurance qualité.

Implication des partenaires sociaux

9. Les partenaires sociaux, y compris, le cas échéant, au niveau sectoriel et/ou des organismes intermédiaires, devraient être impliqués dans la conception, la gouvernance et la mise en œuvre des programmes d'apprentissage, conformément aux systèmes nationaux de relations industrielles et aux pratiques en matière d'éducation et de formation.

Soutien aux entreprises

10. Un soutien financier et/ou non financier devrait être envisagé, en particulier pour les micro, petites et moyennes entreprises, permettant des apprentissages rentables pour les entreprises, en tenant compte, le cas échéant, des accords de partage des coûts entre les employeurs et les pouvoirs publics.

Parcours flexibles et mobilité

11. Pour faciliter l'accès, les conditions d'entrée dans les apprentissages devraient tenir compte de l'apprentissage informel et non formel pertinent et/ou, le cas échéant, de l'accomplissement de programmes préparatoires. Les certifications acquises par l'apprentissage devraient être incluses dans les cadres de certification reconnus au niveau national et référencés au cadre européen des certification. Les apprentissages devraient permettre l'accès à d'autres possibilités d'apprentissage, y compris à des niveaux d'enseignement et de formation supérieurs, à des parcours professionnels et/ou, le cas échéant, à l'accumulation d'unités d'acquis. La mobilité transnationale des apprentis, que ce soit sur le lieu de travail ou dans les établissements d'enseignement et de formation, devrait être progressivement encouragée en tant que composante de certification pour l'apprentissage.

Orientation professionnelle et sensibilisation

12. L'orientation professionnelle, le mentorat et le soutien à l'apprenant doivent être assurés avant et pendant l'apprentissage pour garantir des résultats positifs, prévenir et réduire les abandons et aider les apprenants à se réengager dans des filières d'éducation et de formation pertinentes. L'apprentissage devrait être promu en tant que filière d'apprentissage attrayante par des activités de sensibilisation largement ciblées.

Transparence

13. Il convient de garantir la transparence des offres d'apprentissage et l'accès à celles-ci au sein des États membres et entre eux, notamment avec le soutien des services publics et privés de l'emploi ainsi que d'autres organismes compétents et, le cas échéant, en utilisant des outils de l'Union tels qu'EURES, comme le prévoit le règlement EURES.

Assurance qualité et suivi des apprentis

14. Des approches d'assurance qualité devraient être mises en place en tenant compte du Cadre européen de référence pour l'assurance qualité dans l'enseignement et la formation professionnels (EQAVET), ainsi qu'un processus permettant une évaluation valide et fiable des acquis d'apprentissage. Le suivi de l'emploi et de la progression de carrière des apprentis doit être poursuivi, conformément à la législation nationale et européenne sur la protection des données.



Question de réflexion N° 5 : sur les cadres régionaux pour l'assurance qualité de l'éducation et de la formation

L'assurance qualité de l'éducation, de la formation et des certifications n'est pas seulement une question nationale. La coopération régionale peut contribuer à renforcer les politiques et les approches nationales et à établir des politiques et des critères d'assurance qualité comparables entre les pays appartenant à un bloc régional. Veuillez commenter et présenter votre argumentation par rapport aux questions suivantes :

- ⇒ Quels sont les principaux points communs et différences entre les deux cadres régionaux d'assurance qualité pour le VET ?
- ⇒ Lignes directrices de l'Asie-Pacifique pour l'assurance qualité des certifications du VET : Analysez les types d'accords de gouvernance et les étapes de mise en œuvre, et faites-les correspondre aux caractéristiques de votre pays.
- ⇒ Indicateurs EQAVET - VET (tableau 3) : Analysez et commentez le cadre. Quels sont les points forts que vous remarquez ? Que manque-t-il ? Quelles sont les données requises pour mettre en œuvre ce cadre d'indicateurs d'assurance qualité ?
- ⇒ Commentez les critères définis dans le cadre européen pour des apprentissages efficaces et de qualité. Selon vous, quels sont les critères les plus importants ? Quels sont les plus pertinents dans le contexte de votre pays ? Quels sont les principaux défis que vous prévoyez pour la mise en œuvre ? Justifiez vos réponses.
- ⇒ Selon vous, quels sont les caractéristiques et les éléments de tous ces cadres qui pourraient être utiles dans le contexte de l'Union africaine - non pas pour transposition directe des politiques, mais plutôt comme inspiration de politique en matière d'apprentissage.

6 Assurance qualité des certifications

6.1 NQF et assurance qualité

Ce module de formation doit être lu conjointement avec le module de formation 10 qui traite des NQF à partir d'une approche systémique.

Le lien avec les processus d'assurance qualité rend le NQF efficace.

Il existe deux façons d'envisager les NQF et les systèmes d'assurance qualité connexes. La première est que, dans certains cas, un NQF intègre des dispositions relatives à l'assurance qualité.

Deuxièmement, un NQF est simplement considéré comme un référentiel ou un classificateur de toutes les certifications d'un pays, avec peu de référence aux dispositions d'assurance qualité de ces certifications. Les processus d'assurance qualité et leur gouvernance peuvent être considérés comme indépendants du cadre national. Dans ce rôle, le NQF peut être considéré comme établissant simplement les niveaux et les descripteurs de niveau auxquels doivent répondre les certifications. Les modalités de conception, d'évaluation et de validation de ces qualifications sont toutes indépendantes du NQF et peuvent faire l'objet d'une assurance qualité indépendamment d'un NQF.

Ce module de formation développe l'idée selon laquelle les NQF permettent de concevoir, de médiatiser et d'appliquer l'assurance qualité aux résultats de l'apprentissage et à la certification, au-delà des dimensions d'intrants et de processus.

6.2 Assurance qualité des certifications

Les certifications sont le résultat d'un apprentissage évalué par des entités compétentes en fonction de normes données. L'assurance qualité des certifications doit prendre en compte toutes les dimensions qui déterminent la fiabilité (qualité) des différentes formes et des différents types de récompenses certifiant les acquis d'apprentissage. Dans le cadre de ce module de formation, il est fait référence à la boîte à outils de l'ETF (2016) [Se mobiliser pour de meilleures certifications](#).

L'assurance qualité des certifications vise quatre dimensions :

- A. Certifications de qualité : concepts et caractéristiques, cycle de qualité
- B. Critères minimaux pour la qualité des certifications
- C. Les éléments d'assurance qualité du point de vue du système de certification : normes de qualification, évaluation et certification
- D. Chaîne de qualité des certifications : des normes aux récompenses

A. Certifications de qualité : Concepts et caractéristiques, cycle de qualité

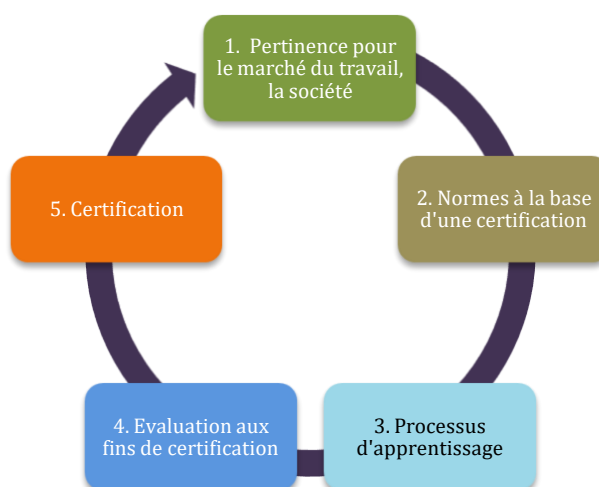
Tableau 4 : Comparaison entre les caractéristiques clés de l'assurance qualité des prestataires et l'assurance qualité des certifications

| Assurance qualité des prestataires | Assurance qualité des certifications |
|--|--|
| Les mesures d'AQ sont axées sur les institutions | Les mesures d'AQ sont axées sur les candidats |
| S'assurer que les prestataires sont capables de fournir des programmes de formation basés sur des normes éducatives. | S'assurer que les normes qui sous-tendent les certifications sont pertinentes, fondées sur des besoins identifiés et validées par les parties prenantes. |

| | |
|---|---|
| Les prestataires se concentrent sur l'obtention de résultats (obtenir une certification, trouver un emploi). | S'assurer que toutes les personnes évaluées et certifiées répondent aux résultats d'apprentissage de la norme. |
| L'AQ est axée sur la planification, la mise en œuvre, le retour d'information et l'amélioration au sein des institutions, auquel s'ajoute une vérification externe. | L'AQ se concentre sur l'évaluation et la certification, ainsi que les évaluateurs, qui délivrent le certificat et qui réglementent /assurent en externe l'AQ des organismes d'attribution des diplômes. |
| L'AQ repose sur l'hypothèse que de « bons » processus d'apprentissage conduisent à de bons résultats. | L'AQ est basée sur la mesure réelle de ce qui a été appris par le candidat. |

B. Critères minimaux de qualité d'une certification

Figure 2 : Domaines clés dans les critères minimaux de qualité d'une certification



Comment comprendre et utiliser les critères minimaux proposés pour la qualité des certifications (figure 2) ? Chaque domaine est lié à des critères minimaux spécifiques, résumés dans le tableau 5.

Tableau 5 : Domaines clés et critères minimaux applicables en matière de qualité des certifications

| Domaine | Critères minimaux |
|---|---|
| 1. Pertinence pour le marché du travail et les individus | <ul style="list-style-type: none"> Participation des acteurs du marché du travail à la définition des besoins en matière de certification Justification de la pertinence du secteur et de la profession pour un pays. |
| 2. Les normes à la base d'une certification | <ul style="list-style-type: none"> Toutes les normes sont fondées sur les résultats (d'apprentissage) Toutes les normes à la base d'une certification (enseignement et formation professionnels - VET) doivent être liées aux exigences en matière d'aptitudes et de compétences correspondants à une profession ou à un groupe de professions. Implication des acteurs du marché du travail dans la définition des normes d'une certification |

| | |
|--|---|
| 3. Le processus d'apprentissage | <ul style="list-style-type: none"> • Les résultats de l'apprentissage sont liés aux normes à la base d'une certification (exigences en matière d'aptitudes et de compétences correspondant à une profession ou à un groupe de professions). • Le processus d'apprentissage comporte une importante composante pratique qui permet aux étudiants d'acquérir des aptitudes et des compétences et pas seulement des connaissances théoriques. |
| 4. Évaluation pour la certification | <ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation est basée sur les normes à la base d'une certification (exigences en matière d'aptitudes et de compétences pour une profession ou un groupe de professions). • L'évaluation comporte une composante pratique importante qui permet aux étudiants d'acquérir des aptitudes et des compétences et pas seulement des connaissances théoriques. • Des professionnels formés sont impliqués dans l'évaluation des aptitudes et des compétences. |
| 5. Certification | <ul style="list-style-type: none"> • Un niveau numérique est attribué à la certification afin de pouvoir la comparer à des certifications similaires d'autres pays. • La certification a une valeur nationale et est délivrée par un organisme compétent (ministère, fédération, etc.). • La certification permet de progresser vers un enseignement ou une formation complémentaire. |

Source : Adapté du VET (2017).

C. Se concentrer sur les éléments d'assurance qualité à partir d'une approche de système de certification : Normes de qualifications, évaluation et certification

L'accent sur la certification

La place de la certification dans l'AQ des qualifications n'est pas toujours explicite, holistique et articulée dans de nombreux systèmes de qualifications. La certification doit être clairement incluse dans l'AQ des qualifications.

- Le processus de certification est défini comme « les multiples processus (qui se chevauchent parfois) d'évaluation et de vérification de l'apprentissage qui aboutissent à la délivrance d'une certification ou d'une partie de celle-ci ». L'objectif ultime d'un processus de certification est de garantir que l'apprenant a acquis les résultats d'apprentissage requis (connaissances, aptitudes et compétences), ce qui est ensuite certifié par l'attribution d'une qualification » (Cedefop. 2015 : 101).
- Pour renforcer la confiance dans la certification, les résultats obtenus dans l'ensemble du système sur la base des mêmes normes de qualification doivent être comparables. La comparabilité des résultats garantit que les titulaires d'une même certification ont effectivement atteint les acquis d'apprentissage requis pour celle-ci et que l'on peut donc se fier aux certifications ».

Série de recommandations en matière de certification

1. Définir clairement la certification dans les politiques de VET
2. Définir et utiliser de manière appropriée les normes fondées sur les résultats d'apprentissage.
3. Renforcer la participation des parties prenantes du marché du travail à la certification et aux processus applicables à l'assurance qualité

4. Favoriser une compréhension commune des exigences de certification parmi les parties prenantes
5. S'assurer que les évaluateurs sont compétents et formés
6. Partager la responsabilité de l'assurance qualité de la certification à tous les niveaux.
7. Renforcer l'évaluation et la révision de la certification
8. Envisager la possibilité d'un manuel pour appliquer les principes d'assurance qualité d'une manière cohérente et holistique.

Source : adapté du Cedefop (2015).

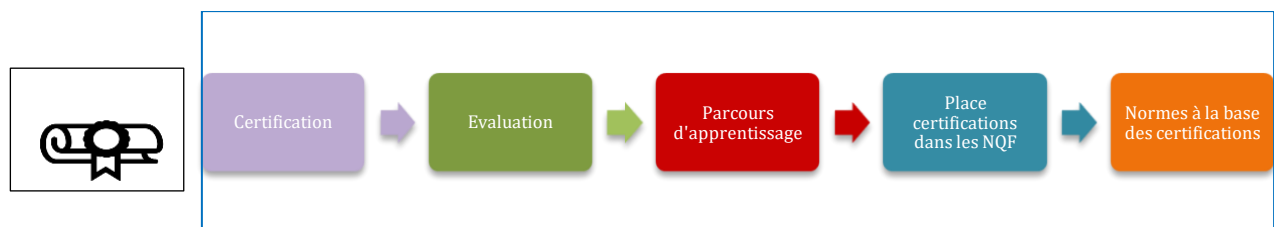
D. Chaîne de qualité des certifications : L'interaction de toutes les phases et de tous les résultats en vue de l'acquisition de la certification.

L'assurance qualité des certifications comprend deux grands processus :

1. veiller à ce que les certifications soient pertinentes et aient de la valeur ; et
2. s'assurer que les personnes qui sont certifiées répondent aux exigences de certification.

Les processus, ou étapes, de la « chaîne de qualité des certifications » ciblent plus précisément ces aspects. Lors de la mise en place de leur infrastructure juridique et institutionnelle, les pays doivent veiller à ce que l'assurance qualité ne soit pas traitée séparément, mais qu'elle fasse partie intégrante du développement ou de la réforme de cette infrastructure, afin de ne pas prendre le risque que la qualité vienne après coup.

Figure 3: Back-chaining du résultat final au début du processus (ETF. 2017)



6.3 Assurance qualité des micro-titres de compétences

A l'échelon mondial, le nombre et la diversité des offres de micro-titres de compétences se sont considérablement développés ces dernières années, accélérés par le début de la pandémie de COVID-19. Les micro-titres de compétences sont porteurs de promesses et de défis. La confiance et la qualité sont des exigences fondamentales des décideurs politiques, des organismes de certification et des utilisateurs finaux vis-à-vis des micro-titres de compétences.

Dans ce contexte d'attention croissante aux micro-titres de compétences, une action est menée à l'échelle internationale, ainsi que dans les communautés régionales et au niveau national, pour développer des approches et une compréhension communes des définitions, des principes et des besoins d'information, qui aident à clarifier les potentialités, le rôle et la place des micro-titres de compétences dans l'éducation et les systèmes de certification nationaux, dans le développement de carrière des travailleurs et dans les politiques d'apprentissage tout au long de la vie.

Les définitions existantes (de l'OCDE, de la Commission européenne, de l'UNESCO, du gouvernement australien) soulignent les caractéristiques clés des micro-titres de compétences :

- se réfère à l'apprentissage sur une période limitée et/ou dans un domaine spécifique.
- peut faire partie des certifications formelles ou s'y ajouter

- potentiellement « cumulable » au fil du temps, pour enrichir les carrières d'apprentissage individuelles.
- étant donné leur taille et leur champ d'action limités, ils sont plus flexibles que les certifications traditionnelles.
- basé sur l'apprentissage évalué
- fréquemment livré sous forme numérique

6.3.1 Un cadre national sur les micro-titres de compétences : Australie

Dans ce module de formation le terme anglais « micro-credential » est traduit par *micro-titre*. D'autres traductions possibles : micro-certification, micro-certificat.

Le gouvernement australien (2021) a adopté le [Cadre national de micro-titres de compétences / National Micro-Credentials Framework](#), qui utilise la définition suivante :

Un micro-titre de compétence est une certification d'un apprentissage ou d'une compétence évaluée, avec un volume d'apprentissage minimum d'une heure et inférieur à une certification du Cadre de certification australien (AQF), qui est additionnelle, alternative, complémentaire ou une composante d'une certification du AQF.

Qu'est-ce qui peut constituer un micro-titre de compétences ?

- des ensembles de compétences ou des unités de compétences en matière de VET. Composantes modulaires et évaluées de programmes ou de matières d'enseignement supérieur existants.
- Apprentissage de l'industrie qui est évalué (comme les certifications des prestataires, l'apprentissage professionnel).
- D'autres formes d'apprentissage ou de compétences évaluées (par exemple, les cours de l'enseignement professionnel, de l'enseignement supérieur ou de l'industrie qui ne sont pas actuellement accrédités par une autorité réglementaire, et ceux d'autres prestataires).

Qu'est-ce qui ne constitue pas un micro-titre de compétences ?

- Apprentissage ou cours non évalués, y compris l'apprentissage intégré au travail sans évaluation.
- Les badges qui sont obtenus par la participation uniquement (c'est-à-dire sans évaluation).
- certifications formelles dans le cadre des certifications australiennes et macro-titres de compétences, y compris les diplômes, les certificats et les maîtrises.

Le Cadre de micro-titres de compétences australien élabore des normes minimales pour les micro-titres de compétences sur la Micro-Credentials MarketPlace, notamment en matière d'assurance qualité (gouvernement australien, 2021 : 15).

- L'assurance qualité protège l'intégrité de l'écosystème des micro-titres de compétences, en offrant aux employeurs et aux organismes de validation, l'assurance que les micro-titres de compétences sont délivrés par une autorité compétente, et en protégeant les apprenants. Bien que la plupart des micro-titres de compétences ne soient pas accrédités, l'un des éléments importants des consultations avec les parties prenantes est la nécessité de veiller à ce que ce cadre soit minimaliste.
- Les mesures d'assurance qualité sont importantes et ont été reprises dans diverses parties de ce cadre - l'exigence de résultats d'apprentissage clairement stipulés, les éléments attestant de la réalisation des objectifs et l'exigence d'informations applicables (telles que l'institution

émettrice, les codes des prestataires, l'organisme de réglementation compétent et l'approche en matière d'intégrité et d'évaluation académique).

- Les micro-titres doivent être révisés régulièrement (et lorsque cela est nécessaire) par les prestataires afin de s'assurer que les micro-titres restent pertinents et à jour. Les prestataires de services sont encouragés à stipuler les processus d'assurance qualité sur le marché.
- 5.6.1. Lorsqu'une autorité chargée de la délivrance des titres n'a pas appliqué la norme indiquée (c'est-à-dire les normes et les processus d'intégrité académique appliqués à l'attribution de cours ou de composants dans un ensemble de formation) qui se rapporte à un micro-titre de compétence, elle doit fournir une déclaration d'assurance qualité sur le marché - par exemple un profil du prestataire / institution, une description des processus d'assurance qualité entrepris, et le processus de révision / mise à jour du micro-titre.

6.3.2 La perspective d'une communauté de pays : l'Union européenne

L'Union européenne s'efforce de renforcer l'apprentissage tout au long de la vie. C'est dans ce contexte que la Commission européenne a adopté en décembre 2021 deux propositions : a) sur les micro-titres ; b) sur les comptes d'apprentissage individuels. Ces propositions ont été annoncées dans l'[Agenda des compétences/ Skills Agenda](#) et dans la communication de 2020 sur l'[espace européen de l'éducation](#). Ils contribueront à relever les défis liés à la mise à niveau des compétences et aux formations de recyclage de la population, en offrant aux individus davantage de possibilités de trouver des offres d'apprentissage et des opportunités d'emploi. Les États membres de l'Union européenne ont fixé un objectif de 60 % d'adultes participant à une formation d'ici 2030.

Pour plus d'informations et pour accéder aux projets de politiques (recommandations du Conseil), consultez le [site web](#), regardez l'[infographie](#) et lisez la [brochure](#).

Micro-titres - une définition commune (en débat)

Les micro-titres certifient les résultats d'apprentissage à la suite d'une petite expérience d'apprentissage (par exemple, un cours ou une formation de courte durée). Ils offrent un moyen souple et ciblé d'aider les personnes à acquérir les connaissances, les aptitudes et les compétences dont elles ont besoin pour leur développement personnel et professionnel.

Un micro-titre est l'enregistrement des résultats d'apprentissage qu'un apprenant a acquis suite à un petit volume d'apprentissage. Ces résultats d'apprentissage ont été évalués par rapport à des normes transparentes et clairement définies. Les cours menant à des micro-crédits sont conçus pour fournir à l'apprenant des connaissances, des aptitudes et des compétences spécifiques qui répondent à des besoins sociétaux, personnels, culturels ou du marché du travail. Consultez la [brochure](#).

Le projet de recommandation du Conseil étoffe dix caractéristiques principales des micro-titres dans le contexte de l'Union européenne.

Principes à prendre en compte

Lors de la conception et de la délivrance de micro-titres, certains principes sont recommandés. Ils mettent en évidence les principales caractéristiques de l'approche européenne des micro-titres. Ils sont universels et peuvent être appliqués dans n'importe quel domaine ou secteur.

1. La qualité : Les micro-titres sont soumis à une assurance qualité interne et externe par le système qui les produit (par exemple, le contexte de l'éducation, de la formation ou du marché du travail dans lequel le micro-titre est développé et délivré). Les processus d'assurance qualité

doivent être adaptés à leurs fins, être clairement documentés, accessibles et répondre aux besoins des apprenants et des parties prenantes.

2. La transparence : Les micro-titres sont mesurables, comparables et compréhensibles, avec des informations claires sur les résultats d'apprentissage, la charge de travail, le contenu, le niveau et l'offre d'apprentissage, le cas échéant.
3. La pertinence : Les micro-titres doivent être conçus comme des acquis d'apprentissage distincts et ciblés, et les possibilités d'apprentissage qui y mènent sont mises à jour si nécessaire, pour répondre aux besoins d'apprentissage identifiés.
4. Une évaluation valide : Les résultats d'apprentissage des micro-titres sont évalués par rapport à des normes transparentes.
5. Le parcours d'apprentissage : Les micro-titres sont conçus pour soutenir des parcours d'apprentissage flexibles, y compris la possibilité d'accumuler, de valider et de reconnaître des micro-titres provenant de différents systèmes.
6. Validation
La validation sert d'empreinte claire des résultats d'apprentissage et ouvre la voie vers une offre plus large de ces petites expériences d'apprentissage, comparable dans toute l'UE.
Les micro-titres sont reconnus à des fins académiques ou professionnelles en s'appuyant sur des procédures de reconnaissance standard utilisées pour la reconnaissance des certifications étrangères et des périodes d'apprentissage à l'étranger, lorsqu'il s'agit de micro-titres délivrés par des prestataires d'éducation formelle.
7. Portabilité
Les micro-titres sont la propriété de leur détenteur (l'apprenant) et peuvent être stockés et partagés facilement par ce dernier, y compris par le biais de portefeuilles numériques sécurisés (par exemple Europass), conformément au règlement général sur la protection des données. L'infrastructure de stockage des données est basée sur des normes et des modèles de données ouverts, ce qui garantit l'interopérabilité et l'échange transparent des données, et permet de vérifier facilement l'authenticité des données.
8. Centré sur l'apprenant
Les micro-titres sont conçus pour répondre aux besoins du groupe cible d'apprenants. Les apprenants sont impliqués dans les processus d'assurance qualité interne et externe et leurs commentaires sont pris en compte dans le cadre de l'amélioration continue du micro-titre.
9. Authentiques
Les micro-titres contiennent des informations suffisantes pour vérifier l'identité du détenteur du certificat (apprenant), l'identité légale de l'émetteur, ainsi que la date et le lieu de délivrance du micro-titre.
10. Information et orientation
Les informations et les conseils sur les micro-titres devraient être intégrés dans les services d'orientation en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie et devraient atteindre le plus grand nombre possible de groupes d'apprenants, en étant inclusives et en appuyant l'éducation, la formation et les choix de carrière.

6.3.3 Une perspective globale : UNESCO

En 2020-2021, l'UNESCO a encouragé un débat mondial en vue d'une définition commune des micro-titres, à travers une vaste consultation d'experts, une étude des définitions de 15 pays et une analyse de la littérature. Les propositions les plus importantes et les fondements ont été discutés en septembre lors d'une conférence internationale (UNESCO, 2021). L'auteur du rapport (Oliver, 2021) conclut :

« En ce qui concerne les micro-titres, le micro est la caractéristique distinctive, mais pour être acceptés et faire l'objet de confiance, les micro-titres doivent être perçus comme portant les marques de qualité des certificats ».

La définition proposée (Oliver, 2021) stipule qu'un micro-titre :

1. est un enregistrement des résultats d'un apprentissage ciblé qui vérifie ce que l'apprenant sait, comprend ou peut faire ;
2. comprend une évaluation basée sur des normes clairement définies et est décernée par un prestataire de confiance ;
3. a une valeur autonome et peut aussi contribuer à d'autres micro-titres ou macro-titres ou les compléter, notamment par la validation des acquis de l'apprentissage
4. répond aux normes requises par l'assurance qualité applicable.

6.4 Perspective africaine : vers un débat sur la qualité des micro-titres

Une initiative continentale visant à réfléchir et à élaborer une approche ou un cadre contextualisé sur les micro-titres, incluant les dimensions d'assurance qualité et de transparence, doit encore être proposée. Cette entreprise potentielle peut être liée à l'examen et à la refonte du CESA-25, au renforcement des politiques de développement des compétences et au débat sur la stratégie d'apprentissage numérique pour le continent.

D'autres initiatives mondiales et continentales en cours, visant à clarifier les caractéristiques communes et les principes d'assurance qualité des micro-titres, ont proposé des aspects pertinents, que les circonscriptions et les parties prenantes africaines pourraient prendre en compte dans les débats futurs.

Les micro-titres sont soumis à une assurance qualité interne et externe par le système qui les produit, c'est-à-dire le contexte d'éducation, de formation ou de marché du travail dans lequel le micro-titre est développé et délivré. Les processus d'assurance qualité doivent être adaptés à leurs fins, être clairement documentés, accessibles et répondre aux besoins des apprenants et des parties prenantes.

L'assurance qualité externe repose principalement sur l'évaluation des prestataires (plutôt que des cours individuels) et sur l'efficacité de leurs procédures internes d'assurance qualité.

L'assurance qualité externe doit être menée en accord avec :

- ASG-QA, le cas échéant
- Principes et recommandations de l'ACQF en matière d'assurance qualité
- Avec les cadres d'assurance qualité nationaux et régionaux, le cas échéant ;
- D'autres instruments d'assurance qualité, y compris des registres et des labels, pour renforcer la confiance du public dans les micro-titres, le cas échéant.

Les prestataires doivent s'assurer que l'assurance qualité interne couvre tous les éléments suivants :

- La qualité globale du micro-titre lui-même, basée sur les dimensions suivantes :

- La qualité du cours, le cas échéant, menant au micro-titre
- les commentaires des apprenants sur l'expérience d'apprentissage menant au micro-titre
- Le retour d'information des pairs, y compris d'autres prestataires et parties prenantes, sur l'expérience d'apprentissage menant au micro-titre.



Question de réflexion N° 6 : sur l'assurance qualité des certifications

L'assurance qualité des certifications comporte des dimensions spécifiques qui vont au-delà des intrants et des processus.

- ⇒ Critères minimaux d'assurance qualité des certifications - quels sont les domaines et critères prioritaires ? Elaborez votre réponse.
- ⇒ Quel lien voyez-vous entre les critères minimaux et l'assurance qualité du NQF de votre pays ?
- ⇒ En s'appuyant sur les informations partagées dans ce chapitre, commentez ce qui suit : Comment l'assurance qualité contribue-t-elle à la qualité effective des certifications ? Quel est le retour sur investissement de l'assurance qualité ? Quels sont les effets négatifs de l'absence d'investissement dans l'assurance qualité des certifications ?
- ⇒ Les micro-titres dans le contexte des cadres et systèmes de certifications africains : Quel est votre point de vue sur le développement d'une compréhension et d'un cadre communs sur les micro-titres pour l'Afrique ? Quels principes et outils clés pour l'assurance qualité des micro-titres recommandez-vous ?

7 Cadre d'assurance qualité pour le TVET - une proposition pour l'UA

7.1 Vue d'ensemble d'un cadre d'assurance qualité pour le TVET

Les principes définis dans cette section sont conçus en mettant l'accent sur l'assurance qualité des certifications dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels (TVET). Plusieurs des principes et orientations exposés dans cette section peuvent être appliqués aux certifications d'autres sous-secteurs de l'éducation et de la formation, sans préjudice des politiques, normes et lignes directrices pertinentes existantes qui traitent spécifiquement des objectifs des différents sous-secteurs, notamment l'enseignement secondaire et supérieur.

Cette vue d'ensemble d'un cadre pour l'assurance qualité du TVET vient compléter les Normes et directives africaines pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur (ASG-QA) existantes, dont la portée est limitée à un sous-secteur de l'éducation - les établissements d'enseignement supérieur et les agences d'assurance qualité.

Les principes :

1. Vision holistique et systémique

Le système d'assurance qualité contribue aux objectifs d'apprentissage tout au long de la vie et d'articulation du cadre national des certifications, à savoir la transparence des résultats d'apprentissage,

la confiance mutuelle entre les sous-secteurs de l'éducation et de la formation, la mobilité verticale et horizontale des apprenants et la validation des acquis et des certifications.

Intersections et complémentarités : L'approche holistique clarifie et renforce les complémentarités et les intersections entre les NQF, l'assurance qualité, la validation des acquis et la reconnaissance des certifications afin de soutenir l'apprentissage tout au long de la vie, la progression et la mobilité.

Culture d'amélioration continue de la qualité : L'assurance qualité des certifications doit permettre une culture d'amélioration continue de la qualité, sans se limiter aux mécanismes de contrôle de la qualité.

2. L'assurance qualité des certifications de qualité comprend deux grands processus :

- a) veiller à ce que les certifications soient pertinentes et aient de la valeur ;
- b) s'assurer que les personnes certifiées répondent aux exigences de la certification.

Les processus, ou étapes, de la chaîne de qualité des certifications ciblent plus précisément ces aspects. Lors de la mise en place de leur infrastructure juridique et institutionnelle, les pays doivent veiller à ce que l'assurance qualité ne soit pas traitée séparément, mais qu'elle fasse partie intégrante du développement ou de la réforme de cette infrastructure, afin de ne pas prendre le risque que la qualité vienne après coup. La *chaîne de qualité* des certifications englobe :

- Les normes à l'origine des certifications
- Inclusion de la certification dans le cadre national des certifications
- Parcours d'apprentissage
- Évaluation
- Certification

3. La qualité doit être assurée et maintenue

Pour atteindre et maintenir la qualité dans le TVET, il faut une approche systémique et holistique de l'assurance qualité qui combine des mesures à différents niveaux : politique et système ; prestataires et organismes d'attribution ; gouvernance ; normes de certification ; enseignants et formateurs ; évaluation, validation et certification ; et enfin, création de données et de connaissances. Le système d'assurance qualité requiert un ensemble de processus, de procédures, d'outils et de capacités, et les contrôle pour garantir que les résultats du TVET répondent aux attentes et à la demande.

En outre, les systèmes d'assurance qualité doivent prendre en compte et s'adapter aux spécificités des différents modèles et structures des systèmes de TVET.

4. Les normes de certification sont :

- étayées par des justificatifs fiables définissant les besoins en compétences
- basés sur les résultats de l'apprentissage
- développés en partenariat par les partenaires étatiques et socio-économiques, les secteurs professionnels, les enseignants et les formateurs.
- contrôlés et révisés régulièrement
- utilisés pour étayer des programmes, des cursus et des évaluations de qualité.

5. Les **processus et mécanismes d'assurance qualité peuvent être facilités par des outils numériques** et de nouvelles sources de données permettant de suivre les indicateurs et d'interagir avec d'autres bases de données et systèmes analytiques nationaux et continentaux pertinents. Les bases de données et les registres de certifications nationaux, régionaux et continentaux peuvent être exploités pour fournir des données pertinentes.

6. **Le rôle de la certification dans la préservation de la confiance est crucial.** Un processus de certification transparent et de qualité assurée devient encore plus important de nos jours, les systèmes de certification permettant de plus en plus d'acquérir des qualifications par le biais de différents parcours d'apprentissage et modes d'évaluation.

Pour l'étape critique de l'évaluation, de la validation et de la certification des qualifications :

- La place de la certification dans l'assurance qualité des qualifications n'est pas toujours explicite, holistique et articulée dans de nombreux systèmes de certifications. La certification doit être clairement incluse dans l'assurance qualité des qualifications.
- À cette effet, il est important de favoriser une compréhension commune de la certification parmi les parties prenantes et de les impliquer dans les processus d'assurance qualité.
- L'utilisation de normes et d'instruments de certification appropriés et fiables contribue à améliorer la qualité de la certification.

7. **Cycle et étapes de la qualité** : lors de la définition et de la construction du cadre et des outils d'assurance qualité pour le système de TVET et les prestataires de TVET, il faut tenir compte des spécificités de chaque étape et des liens entre les étapes. Les étapes sont les suivantes : 1. Planifier ; 2. Mettre en œuvre ; 3. Évaluer / contrôler ; 4. Revoir et renouveler.

- Phase de planification : Définir des buts et des objectifs clairs, appropriés et mesurables en termes de politiques, de procédures, de tâches et de ressources humaines.
- Phase de mise en œuvre : Établir des procédures pour garantir la réalisation des buts et des objectifs, par exemple : le développement de partenariats, l'implication des parties prenantes, l'allocation des ressources et les procédures organisationnelles et opérationnelles.
- Phase d'évaluation : Concevoir des mécanismes d'évaluation des réalisations et des résultats en collectant et en traitant des données afin de procéder à une évaluation en connaissance de cause.
- Phase de révision : Développer des procédures afin d'atteindre les résultats visés et/ou de nouveaux objectifs, après avoir traité le retour d'information et l'analyse.

8. **Critères minimaux de qualité** : élaborer une approche commune des critères minimaux de qualité couvrant les principales composantes du système du TVET (formel, non formel), la chaîne de qualité des certifications et le cadre national des certifications.

9. **Indicateurs** : développer un ensemble d'indicateurs pour mesurer et suivre la qualité et soutenir l'assurance qualité, articulés et coordonnés avec les principaux indicateurs de performance du système de TVET.

10. **Développement des capacités, mise en réseau et apprentissage mutuel** : Établir et soutenir la mise en réseau et la collaboration impliquant tous les prestataires de TVET et les principales parties prenantes. En s'appuyant sur une plateforme en ligne organiser des activités conjointes, diffuser les bonnes pratiques, améliorer la confiance mutuelle et renforcer une culture d'apprentissage par les pairs.

11. **Aligner le cadre national d'assurance qualité** (tous les sous-secteurs) sur les autres cadres régionaux pertinents (certification, reconnaissance).

12. **Anticiper l'avenir** - comment l'évolution et l'émergence des rôles, des tâches, des professions et des nouvelles compétences affecteront les profils de qualifications, ainsi que l'offre et la demande de certifications.



Question de réflexion N° 7 : sur les principes proposés pour l'assurance qualité dans le TVET

Les 12 principes d'assurance qualité proposés couvrent différentes caractéristiques et composantes du système du TVET.

- ⇒ Résumez ces dimensions.
- ⇒ Quels sont les principes les plus importants à vos yeux ?
- ⇒ Pourquoi est-il important d'anticiper l'avenir et de prendre en compte ces informations dans l'assurance qualité des systèmes de TVET ?

7.2 Assurance qualité au niveau du système

Les politiques et mécanismes d'assurance qualité sont essentiels au bon fonctionnement des systèmes d'éducation et de formation, car ils comprennent les processus qui garantissent que les établissements d'éducation et de formation agissent conformément aux procédures normalisées identifiées et aux principes généraux établis par les autorités ou agences chargées de l'assurance qualité. Les activités d'assurance qualité sont menées dans le but de garantir que les processus sont cohérents et efficaces pour produire le résultat souhaité. Le système d'assurance qualité adopté par le NQF vise à préserver l'intégrité du cadre et des certifications enregistrées.

L'assurance qualité dans les systèmes de TVET et de certifications doit porter sur plusieurs niveaux :

- a) Au niveau du système :
 - étayer le cycle de la politique de TVET, soutenir la culture de l'amélioration continue, contribuer au suivi et à l'examen de la politique, et faire participer les parties prenantes.
- b) Au niveau des prestataires :
 - Assurance qualité interne
 - Assurance qualité externe

Tous les prestataires d'éducation et de formation doivent assumer la responsabilité première de la qualité de l'éducation et de la formation, de l'adéquation de leurs programmes d'éducation et de formation, du niveau de qualification du personnel recruté, des infrastructures d'apprentissage et des autres services fournis, et donc garantir leur système interne d'assurance qualité. Les agences externes peuvent garantir la qualité du prestataire de services d'éducation et de formation par le biais de mesures externes d'assurance qualité, d'audits récurrents et d'évaluations menées sur place.

L'assurance qualité est essentielle pour tous les prestataires d'éducation et de formation, et l'objectif global est d'établir un système de qualité pour une auto-évaluation et un suivi systématiques au niveau du prestataire ; ainsi qu'une évaluation externe qui est menée en permanence par l'autorité ou l'agence responsable de l'assurance qualité. Les politiques et procédures d'assurance qualité internes et externes sont complémentaires.

7.3 Assurance qualité au niveau des prestataires

Cette section développe les points suivants :

- **Assurance qualité interne**

Le prestataire de services d'éducation et de formation doit mettre en place un système formel de gestion de la qualité. Cela se vérifie par l'existence d'une structure d'audit de la qualité au sein du système, d'un manuel de qualité, d'un système complet de collecte de données et d'un système de suivi visant à une amélioration continue.

- Assurance qualité externe

Le rôle de l'assurance qualité externe peut varier d'un système à l'autre et sa pleine efficacité dépend généralement de l'existence d'une stratégie explicite d'assurance de qualité interne, avec des objectifs spécifiques, et de l'utilisation, au sein des institutions, de mécanismes et de méthodes visant à atteindre ces objectifs.

Alors que l'assurance qualité interne est nécessaire pour faire valoir la signification de la qualité (Poole, 2010 ; Doherty, 2008), l'assurance qualité externe est nécessaire pour garantir la mise en œuvre de la qualité (Santiago et al., 2008 ; Hopper, 2007).

Le prestataire de services d'éducation et de formation démontre comment la direction exercera sa responsabilité pour garantir l'efficacité des ressources et de la mise en œuvre du système de qualité.

Le prestataire de services d'éducation et de formation s'assure que les éléments suivants sont entièrement en place, ou planifiés, et dotés de ressources :

- Mission et vision
- Gouvernance
- Ressources financières et viabilité
- Normes éthiques
- Procédures et politiques
- Conception, développement et révision du programme d'apprentissage
- Ressources pédagogiques et numériques
- Commentaires du personnel et des apprenants
- Évaluation et certification
- Suivi de l'évaluation/de l'évaluateur
- Vérification interne
- Contrôle externe
- Système d'appel de l'apprenant
- Indicateurs de performance

Tous ces éléments garantissent la qualité des produits et services fournis par le prestataire de services d'éducation et de formation.

7.3.1 Assurance qualité interne : Auto-évaluation du prestataire de services d'éducation/de formation

Les procédures d'assurance de qualité interne servent deux objectifs majeurs : la redevabilité et l'amélioration.

- **Redevabilité** - approche sommative. Un aspect central de la « responsabilité », quelle que soit sa forme, consiste à « rendre compte » de ce que l'on fait par rapport aux objectifs fixés ou aux attentes légitimes que d'autres peuvent avoir à l'égard de ses produits, services ou processus, en

des termes compréhensibles par ceux qui ont le besoin ou le droit de comprendre « le compte ».
(Middlehurst, 1995)

- **Amélioration** - approche formative. « *L'assurance qualité à des fins d'amélioration implique une approche formative : l'accent n'est pas mis sur le contrôle mais sur l'amélioration de la qualité* ». (Billing, 2004).

L'auto-évaluation par un prestataire de services d'éducation et de formation de son propre programme et de ses services est un élément fondamental de son système d'assurance qualité. L'objectif de cette auto-évaluation est d'analyser, de mesurer les écarts et de rendre compte de l'efficacité du programme de formation et des services fournis aux étudiants.

Cette procédure interne d'assurance qualité permet au prestataire de services d'éducation et de formation d'identifier les lacunes existantes dans ses pratiques ainsi que les bonnes pratiques qui doivent être maintenues. Au cours du processus d'auto-évaluation, le prestataire de services d'éducation et de formation doit réfléchir à la mesure dans laquelle il/elle a.. :

- conçu et mis en œuvre un cycle continu et systématique d'évaluation, de planification intégrée et d'allocation de ressources ;
- a positionné ses processus pour soutenir l'amélioration continue de ses programmes d'enseignement et de ses services de soutien, en accordant une attention particulière à la réussite des apprenants et à leur apprentissage ;
- préparé et mis en œuvre des plans institutionnels d'amélioration étayés par des sources adéquates de données et d'autres éléments probants ; et
- a établi ses propres normes de performance, fixées par l'établissement, en ce qui concerne la réussite des étudiants et leur apprentissage, et a évalué son efficacité par rapport à ces normes. (ACCJC, 2020)

Le processus d'auto-évaluation est cependant basé sur les principes directeurs dirigés par le NQF, à savoir :

- Mission, qualité académique et efficacité, et intégrité institutionnelles
- Programmes d'apprentissage et services de soutien aux étudiants
- Ressources humaines
- Ressources physiques
- Ressources technologiques
- Ressources financières
- Leadership et gouvernance

Cet exercice d'auto-évaluation permet de produire un rapport qui inclut les résultats de l'analyse des écarts et un plan d'action d'amélioration qui amènera le prestataire de services d'éducation et de formation à mettre en œuvre des mesures correctives concernant les programmes et services de formation fournis. Les procédures d'amélioration de la qualité visent à promouvoir les performances futures plutôt qu'à porter un jugement sur les performances passées.

L'amélioration durable repose sur l'engagement interne. Middlehurst et Woodhouse (1995) affirment que « pour parvenir à une amélioration, les prestataires doivent reconnaître la nécessité de s'améliorer, comprendre l'objectif approprié de l'amélioration, connaître les moyens d'atteindre les objectifs de l'amélioration et apprécier les avantages qui découleront de cet effort. En d'autres termes, l'amélioration repose sur l'engagement de l'individu ou du groupe à l'égard des objectifs souhaités et sur l'engagement à les atteindre ».

7.3.2 Assurance qualité externe des prestataires

L'autorisation et l'accréditation sont des mesures d'assurance qualité externe mises en place par l'organisme ou l'agence d'assurance qualité.

L'assurance qualité par l'évaluation externe comprend :

- Enregistrement des prestataires d'éducation et de formation
- Accréditation des programmes de formation ;
- Ré-accréditation des prestataires d'éducation et de formation,
- Contrôle périodique de la mise en œuvre des programmes de formation
- Contrôle périodique des prestataires

7.3.2.1 Autorisation et accréditation des prestataires d'éducation/de formation

Les processus d'autorisation et d'accréditation sont coordonnés par les organismes compétents, qui certifient qu'un prestataire de services d'éducation et de formation et ses programmes de formation ont satisfait à des normes prédéterminées.

L'autorisation permet à une organisation d'être reconnue comme un prestataire de services d'éducation et de formation et d'être autorisée à fonctionner. L'autorisation d'une organisation à agir en tant que prestataire de services d'éducation et de formation intervient généralement lorsqu'il est déterminé que l'institution répond à un besoin sociétal et à des exigences données.

Les phases de l'accréditation comprennent :

- Une autorisation provisoire, qui donne le droit de réaliser le processus d'éducation et de formation et d'organiser l'admission aux programmes d'éducation et de formation, selon le cas ;
- Une accréditation complète après avoir satisfait à toutes les exigences. L'accréditation complète donne également le droit de délivrer des diplômes, des certificats et d'autres documents reconnus par le NQF, et d'organiser des examens de fin d'études/ aux fins de certification.

7.3.2.2 Accréditation des programmes de formation

L'accréditation des programmes de formation est un processus d'examen visant à déterminer si les programmes éducatifs répondent à des normes de qualité définies. L'accréditation n'est pas perpétuelle - elle est renouvelée périodiquement pour garantir le maintien de la qualité du programme éducatif. Le processus d'accréditation du programme de formation évalue la qualité du programme et sa conformité aux exigences professionnelles, aux normes et aux niveaux du NQF ainsi que le volume d'apprentissage (crédit). La comparabilité internationale du programme est appliquée, comme il se doit, dans le processus d'accréditation.

L'accréditation du programme de formation est délivrée pour une période définie. L'accréditation des programmes de formation d'une durée supérieure à cinq ans peut être accordée pour la durée de ce programme.

7.3.2.3 Assurance qualité externe : évaluation/visites

Traiter la question de redevabilité nécessite l'implication d'un organisme externe. Thune (1996).

L'assurance qualité externe, qui se concentre sur l'examen initial et continu d'un prestataire de services d'éducation et de formation, vise à garantir l'adéquation à l'objectif, ou à s'assurer que le prestataire de services d'éducation et de formation remplit efficacement ses missions.

Les processus externes tels que les évaluations/visites d'AQ sont coordonnés par un organisme compétent, qui se compose des éléments suivants :

1. Contrôle de la qualité des prestataires et des programmes d'éducation et de formation
2. Offre des conseils et un soutien aux prestataires d'éducation et de formation dans le cadre du processus d'assurance qualité, du contrôle de la qualité afin de vérifier le respect des exigences de qualité,
3. Propositions de mesures d'amélioration de la qualité ; validation des rapports d'auto-évaluation des prestataires d'éducation et de formation ;
4. Approbation des plans d'amélioration des prestataires d'éducation et de formation

Les visites sont effectuées est un élément essentiel du NQF, il garantit l'orientation et le soutien des prestataires d'éducation et de formation dans le processus d'auto-évaluation et le contrôle de la qualité de l'éducation et de la formation. Tout au long du cycle annuel d'auto-évaluation, des visites de contrôle externe de la qualité de l'enseignement et de la formation des prestataires sont effectuées, le rapport d'auto-évaluation est validé et le plan d'amélioration proposé par les prestataires est approuvé par les inspecteurs chargés des visites.

Toutes les visites doivent permettre de se faire une idée générale de l'efficacité de l'offre d'éducation et de formation et de la mesure dans laquelle elle répond aux besoins des étudiants. À cet effet, les inspecteurs doivent d'abord analyser les résultats d'apprentissage et évaluer la qualité du processus enseignement - formation - apprentissage.

Cela peut prendre la forme d'entretiens, d'enquêtes et de groupes de discussion avec des apprenants en cours d'apprentissage ou des diplômés récents afin d'évaluer ce qu'un apprenant est censé acquérir dans le programme d'éducation et de formation.

Sur place, lors de leurs visites, les inspecteurs mènent les activités suivantes :

- discutent avec les employeurs et avec les formateurs et les tuteurs de l'apprentissage en milieu professionnel ;
- évaluent les données sur les taux de rétention, de progression et de réussite des apprenants ;
- discutent avec les parties prenantes et les utilisateurs : représentants des étudiants, des enseignants et des formateurs, de la direction, des équipes d'assurance qualité et d'évaluation, des employeurs et des parents.

Thèmes et questions lors des visites sur site des prestataires :

- Nombre d'apprenants inscrits dans les programmes
- Rotation du personnel
- Type et nature des procédures d'évaluation appliquées
- Suivi de l'évaluation
- Rapports des modérateurs
- Cas de recours contre les résultats délivrés
- Nombre de certificats/récompenses délivrés

- Type de retour d'information reçu et recommandations mises en œuvre



Question de réflexion N° 8 : sur l'assurance qualité au niveau du système et des prestataires de services

L'assurance qualité au niveau du système et des prestataires est définie par des caractéristiques et des dimensions focales différentes.

- ⇒ Résumez les dimensions liées à l'assurance qualité au niveau du système.
- ⇒ Commentez les liens entre l'assurance qualité interne et externe au niveau des prestataires ?
- ⇒ Comparez avec l'approche de votre pays en matière d'assurance qualité au niveau des prestataires.
- ⇒ Énumérez et fournissez quelques informations sur les organismes externes d'assurance qualité existant dans votre pays ?

7.3.3 Assurance qualité de l'apprentissage en milieu professionnel

Les programmes d'apprentissage en milieu professionnel sont conçus et développés en partenariat avec les employeurs, les étudiants et d'autres parties prenantes (le cas échéant) et contiennent des résultats d'apprentissage qui sont pertinents pour les objectifs professionnels. Elle vise à permettre aux apprenants d'appliquer et d'intégrer des domaines de connaissances, de compétences et de comportements disciplinaires et professionnels pour leur permettre d'atteindre les résultats d'apprentissage des programmes d'éducation et de formation. Les programmes d'apprentissage en milieu professionnel sont conçus, suivis, évalués et révisés en partenariat avec les employeurs.

Pour assurer la qualité du système d'apprentissage en milieu professionnel, les critères suivants doivent être respectés sur le site de l'organisation :

- Être centré sur les apprenants
 - Le WBL de l'employeur est conforme aux attentes des apprenants.
 - L'employeur offre l'égalité des chances dans l'accès au programme WBL.
 - Les apprenants ne sont pas exploités. Ils ne viennent pas combler un vide en ressources humaines.
- Caractéristiques du programme WBL
 - Les installations requises pour le WBL sont disponibles dans l'organisation.
 - Les apprenants participant au programme WBL ont la possibilité de se déplacer.
- Suivi et évaluation
 - L'organisation, en collaboration avec le prestataire de l'enseignement et de la formation, contrôle et évalue systématiquement le WBL.
 - L'organisation mesure la satisfaction des apprenants par rapport au WBL.
- Formateurs/enseignants WBL

- Les responsables/dirigeants assument la responsabilité du WBL dans l'organisation.
- Les formateurs/enseignants WBL possèdent toutes les compétences requises pour le WBL.
- Ressources
 - Les ressources d'apprentissage, y compris numériques, sont disponibles au sein de l'organisation.
- Communication et accords entre les employeurs et les prestataires d'éducation et de formation
 - Les institutions nationales ou d'autres acteurs concernés dans le pays soutiennent l'organisation en matière de WBL.
 - L'organisation communique avec le prestataire de services d'éducation et de formation sur les réalisations des apprenants en matière de WBL. (Mulder, December 14th, 2020)

7.3.4 Assurance qualité du RPL / Validation de l'apprentissage non formel et informel

Les individus apprennent à tout moment, partout, selon différentes modalités et dans différents contextes (formel, non formel et informel). Tout apprentissage est précieux. L'apprentissage non formel et informel est un élément fondamental de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Les systèmes de RPL sont centrés sur le candidat / l'apprenant.

Les acquis de l'apprentissage dans tous les contextes de la vie peuvent être validés, reconnus, certifiés pour donner aux individus de nouvelles perspectives et opportunités dans l'éducation et la formation, l'emploi, le monde de l'entrepreneuriat et à terme, un meilleur emploi. Les résultats de l'apprentissage dans le travail et les contextes professionnels, ainsi que dans les modalités non formelles et informelles, sont précieux pour les individus, les entreprises et la société dans son ensemble. Cet apprentissage de la vie peut être transformé, d'invisible qu'il était, en visible, reconnu et utilisable pour poursuivre un parcours dans l'éducation et la formation, améliorer l'emploi et les rôles sociaux.

Dans le monde entier, les pays et les communautés régionales reconnaissent de plus en plus la valeur de l'apprentissage non formel et informel et nombre d'entre eux mettent en place des systèmes de reconnaissance des compétences acquises selon des modalités non formelles et informelles.

Il est essentiel que chaque système ou programme de RLP réponde aux exigences d'assurance qualité et soit aligné sur les principes et les normes de certification du NQF. Cela implique l'intégrité de chaque processus de RLP, de la phase de motivation des candidats à leur évaluation et, pour finir, à leur certification. L'intégrité des processus de RLP et la validité des résultats déterminent la confiance et l'acceptation par la société du RLP en tant que partie intégrante des écosystèmes d'apprentissage et de certification.

Le contexte des intervenants et des bénéficiaires du RLP est diversifié : les candidats individuels, les professionnels de l'orientation en RLP, les évaluateurs, les formateurs, les organismes de certification, ainsi que les utilisateurs et les promoteurs du RLP - employeurs, syndicats, organisations de la société civile, associations de bénévoles, fournisseurs d'éducation et de formation, responsables de l'élaboration des politiques et autorités de régulation.

L'assurance qualité est essentielle pour garantir que le RPL est une voie équitable et transparente pour identifier, documenter, évaluer et finalement certifier les résultats de l'apprentissage et l'acquis de l'apprentissage. La transparence et la rigueur de l'évaluation du RLP sont un facteur majeur de la qualité

et de la confiance dans le RLP. Les panels d'évaluateurs de RLP doivent être formés et compétents, diversifiés, et appliquer différentes techniques et filtres d'évaluation afin d'être équitables et de tenir compte de la diversité des candidats au RLP.

Il existe deux options pour la mise en place d'un système d'assurance qualité pour le RPL :

Soit

- Établir un cadre d'assurance qualité exclusivement pour le RPL : principalement applicable si le RPL est mis en œuvre comme un processus autonome et non intégré aux activités et aux normes du secteur de l'éducation et de la formation.

Ou

- Intégrer l'assurance qualité pour RPL dans les directives et règlements existants applicables à l'assurance qualité pour l'éducation et la formation.

Les systèmes susmentionnés auront pour principales lignes directrices les éléments suivants :

1. Utiliser des méthodologies et des outils d'identification, de documentation et d'évaluation appropriés.

Utiliser des méthodologies qui s'appuient sur l'approche RPL centrée sur l'apprenant, qui sont valides, équitables, fiables, pratiques, qui fournissent des justificatifs et répondent aux résultats d'apprentissage ou aux normes énoncés.

2. Traiter les candidats de manière équitable

Traiter le candidat de manière équitable - dès sa demande de RPL, avec l'accompagnement nécessaire, depuis la phase de motivation et d'information jusqu'à la phase d'évaluation.

3. La délivrance d'un certificat

Délivrer au candidat retenu un certificat fiable correspondant au résultat de l'évaluation, dûment valable dans le NQF ou le NQS.

4. Suivi et contrôle de toutes les données

Suivre, contrôler et évaluer toutes les informations recueillies au cours du processus de RPL afin d'améliorer le système.

7.3.5 Qui est responsable de l'assurance qualité dans le système RPL ?

Tous les acteurs impliqués dans le processus sont responsables, mais cela dépend aussi de la structure du système dans le pays.

Toutes les institutions concernées :

- 1 Organisme de réglementation
- 2 Institution effectuant le RPL
- 3 Organisme d'attribution
- 4 Entité réceptrice (employeur ou prestataire de services d'éducation et de formation)

Tous les praticiens concernés

- 1 Les évaluateurs peuvent vérifier les outils avant de les utiliser
- 2 Les responsables peuvent contrôler l'appui fourni
- 3 Les modérateurs peuvent vérifier le processus

Ainsi, à tous les niveaux du processus de RPL, des éléments d'assurance qualité sont appliqués, par exemple :

1 Sensibilisation et orientation

Toutes les séances de sensibilisation et d'orientation doivent être claires et compréhensibles. Elles sont accessibles à toutes les catégories d'individus. Le volet assurance qualité veille à ce que ce processus permette une bonne circulation de l'information et ce, par le biais de toutes les modalités telles que les journaux, les brochures, la numérisation des ressources.

2 Accompagnement pendant la demande et le remplissage de la demande/du portefeuille RPL

À ce niveau, l'AQ s'assure qu'il n'y a pas de discrimination entre les personnes qui soumettent leur demande, c'est-à-dire qu'elles bénéficient du même accompagnement tout au long du processus de candidature et de remplissage du dossier.

3 Évaluation

Pendant la phase d'évaluation, l'AQ s'assure que l'évaluation est équitable et fiable pour tous les candidats RPL.

4 Modération

L'AQ s'assure que toutes les évaluations, quelles que soient leurs formes, que les modérateurs remplissent correctement leur rôle.

5. Délivrance du certificat

L'AQ s'assure qu'il n'y a pas de divergence ou de retard dans la délivrance du certificat aux apprenants RPL.

Les principes directeurs généraux de l'assurance qualité au niveau du RPL sont donc les suivants :

Accessible

- Les processus fournissent des informations, des conseils et un accès en répondant aux questions des demandeurs.
- Rentabilité pour le demandeur et l'organisation
- Convenable en termes de fréquence de l'évaluation et des options pour combler les lacunes.
- Centré sur l'apprenant adulte, volontaire, disponible et ouvert à toutes les capacités et différences.

Cohérence

- Les décideurs (conseiller, évaluateur, administrateur) travaillent ensemble pour être cohérents dans les critères, la formation, les outils, les procédures et les résultats.
- Les définitions doivent être convenues entre les secteurs pour permettre la transférabilité.

Équitable

- Les processus sont impartiaux et reconnaissent un large éventail de modes d'apprentissage. Par conséquent, les candidats sont autorisés à utiliser des moyens facultatifs pour prouver leur apprentissage.
- Un mécanisme d'appel est prévu.
- Les politiques et procédures de l'organisme sont conformes aux principes du RLP.

Crédible

- Les méthodes d'évaluation sont alignées sur les mesures de réussite attendues (par exemple, les compétences, les normes professionnelles, les objectifs ou les résultats).

Rigoureux

Méthodes d'évaluation du RPL :

- reflètent l'objectif de l'apprentissage requis
- ont des attentes équivalentes aux méthodes d'évaluation traditionnelles
- sont menées par des experts en la matière
- répondent aux exigences du travail ou aux critères de performance ((CAPLA), 2015)

Il est important de noter que si le RPL n'est pas un processus d'évaluation crédible grâce à des pratiques d'assurance qualité appropriées, elle peut facilement devenir un sujet de contestation.



Question de réflexion N° 9 : sur l'assurance qualité du système RPL

Le RPL a besoin de transparence, de processus et résultats fiables. L'assurance qualité des processus et des phases du RLP est fondamentale pour garantir la confiance des utilisateurs finaux dans les résultats des processus de RLP.

- ⇒ Quels peuvent être les effets négatifs des pratiques de RLP qui ne sont pas soutenues la transparence et l'assurance qualité ?
- ⇒ Comment l'assurance qualité dans le contexte du RPL doit-elle prendre en compte et soutenir l'approche centrée sur l'apprenant ?
- ⇒ Quel est le lien entre l'assurance qualité des certifications et l'assurance qualité de la formation continue ?

8 Tâches d'évaluation pour les apprenants

Cette série de questions et de tâches d'évaluation est orientée vers l'application des connaissances et de la compréhension acquises dans ce module de formation. Les questions et les tâches se réfèrent aux sections thématiques du module de formation.

1. L'assurance qualité dans le contexte de l'ACQF (chapitre 3)

Le référencement à l'ACQF est un processus de dialogue, d'auto-évaluation, de transparence et d'amélioration.

- Interprétez les principes de l'assurance qualité du référencement à l'ACQF. Prévoyez-vous des défis importants dans l'application de ces principes dans le contexte du NQF de votre pays ?
- Les quatre critères de référencement ne sont pas isolés ; ils ont des points de convergence. Partagez votre compréhension de cette question en reliant les critères. « *Les dispositifs d'assurance qualité existants peuvent-ils soutenir le passage aux résultats d'apprentissage ainsi que la classification et l'enregistrement des certifications ?* »

2. Proposition de 12 principes d'assurance qualité pour le TVET au sein de l'Union africaine (chapitre 7.1)

- Quelle est l'importance des indicateurs sur l'assurance qualité ? Comment s'articulent-ils avec le suivi de la mise en œuvre des mesures ?

- Ces principes sont-ils similaires (ou plutôt différents) par rapport aux principes d'assurance qualité du TVET adopté dans votre pays ?
- Comment votre pays peut-il se référer à ces 12 principes, et le cas échéant, les appliquer ?

3. Assurance qualité des processus et des résultats du RPL (chapitre 7.3.3)

- Comment votre pays assure-t-il la qualité du processus de RLP et la crédibilité du certificat délivré ?
- Quels sont les principaux acteurs du RLP dans votre pays ? Tenez compte du niveau des institutions politiques et des niveaux des prestataires et des praticiens.

4. Étude de cas : sur l'assurance qualité de l'apprentissage en milieu professionnel

Tenez compte des informations résumées au chapitre 5.3 de ce module de formation - sur les critères définis dans le Cadre européen pour des apprentissages efficaces et de qualité. Union européenne. [Recommandation du Conseil du 15 mars 2018 relative à un cadre européen pour des apprentissages efficaces et de qualité.](#)

- Comment ces critères peuvent-ils être considérés dans le contexte des principes d'assurance qualité de l'apprentissage en milieu du travail proposés au chapitre 7.3.3 ?
- Pourriez-vous suggérer votre propre proposition de principes et de processus pour l'assurance qualité de l'apprentissage en milieu du travail - adaptée au contexte de votre pays ?

9 Glossaire

Se référer au glossaire général de l'ACQF : [ACQF. 2021. Thematic Brief 1. Concepts and definitions.](#)

10 Sources

10.1 Références - pour en savoir plus

ACCJC, 2020. Guide to Institutional Self-Evaluation, Improvement, and Peer Review. s.l., s.n.

<https://accjc.org/wp-content/uploads/Guide-to-Institutional-Self-Evaluation-Improvement-and-Peer-Review.pdf>

ACQF. 2021a. ACQF Capacity Development Programme. Thematic Brief 1. Concepts and definitions on qualifications and qualifications frameworks. Author: Castel-Branco, E. <https://acqf.africa/capacity-development-programme/thematic-briefs/acqf-thematic-brief-1-concepts-and-definitions>

ACQF. 2021b. ACQF Capacity Development Programme. Thematic Brief 3.1. Level descriptors in qualifications frameworks. Overview from 24 African Qualifications Frameworks. Author: Castel-Branco, E. <https://acqf.africa/capacity-development-programme/thematic-briefs/acqf-thematic-brief-3-1-level-descriptors>

ACQF. 2021c. ACQF Capacity Development Programme. Thematic brief 4.1. Regional qualifications frameworks (RQF) – 3 case studies: SADCQF, ASEAN QRF, EQF. Author: Castel-Branco, E. <https://acqf.africa/capacity-development-programme/thematic-briefs/acqf-thematic-brief-4-1-regional-qualifications-frameworks-rgf>

ACQF. 2021d. ACQF Capacity Development Programme. Thematic Brief 6.1. Quality assurance for Technical Vocational- Education and Training (TVET). Overview of approaches or regional/ international organisations. Author: Castel-Branco, E. <https://acqf.africa/capacity-development-programme/thematic-briefs/acqf-thematic-brief-6-1-tvet-quality-assurance>

ACQF. 2021e. Towards the African Continental Qualifications Framework – Mapping report. AU-EU Skills for Youth Employability Programme – SIFA Technical Cooperation. Authors: J. Keevy, A. Bateman, E. Castel-Branco, L. Mavimbela, J. Adotevi, L. Sutherland, R. Matlala, U. Kyari and T. Sibiya. <https://acqf.africa/resources/mapping-study/acqf-mapping-report-comprehensive>

ACQF. 2021f. Towards the African Continental Qualifications Framework – Synthesis. AU-EU Skills for Youth Employability Programme – SIFA Technical Cooperation. Authors: J. Keevy, A. Bateman, E. Castel-Branco, L. Mavimbela, J. Adotevi, L. Sutherland, and R. Matlala. <https://acqf.africa/resources/mapping-study/acqf-mapping-report-synthesis>

ACQF. 2021g. Feasibility report. Rationale, scenarios and plan. Authors: E. Castel-Branco. E. Mukhwana et al. <https://acqf.africa/resources/policy-guidelines/feasibility-study>

African Standards and Guidelines for Quality Assurance in Higher Education (ASG-QA). <https://haqaa2.obsglob.org/african-standards-and-guidelines-for-quality-assurance-in-higher-education-asg-qa/>

African Union. 2015. Continental Education Strategy for Africa 2016-2025. https://au.int/sites/default/files/documents/29958-doc-cesa_-_english-v9.pdf

African Union. 2019. Plan of Action for the African Decade for Technical, Professional, Entrepreneurial Training and Youth (2019-2028). <https://edu-au.org/resources/category/42-plan-of-action-for-the-african-decade-for-technical-professional-entrepreneurial-training-and-youth-employment>

Australian Government – Department of Education, Skills, and Employment. 2021. National Micro-Credentials Framework. <https://www.dese.gov.au/download/13591/national-microcredentials-framework/26500/document/pdf>

Billing, D., 2004. *International comparisons and trends in external quality assurance of higher education: Communitarity or diversity?*,. s.l.:s.n. <https://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.199.3076&rep=rep1&type=pdf>

(CAPLA). 2015. Quality Assurance for the Recognition of Prior Learning (RPL) in Canada. <https://capla.ca/rpl-qa-manual/>

Cedefop. 2015. Ensuring the quality of certification in vocational education and training. <https://www.cedefop.europa.eu/en/publications-and-resources/publications/5551>

Cedefop, 2021a. Conference on micro-credentials for labour market education and training – opening speech. 25-26 November 2021. https://www.cedefop.europa.eu/files/00._opening_address_-_juergen_siebel.pdf

Cedefop, 2021b. Micro-credentials - a new opportunity for lifelong learning? Presentation at conference. https://www.cedefop.europa.eu/files/01._session_1_microcredentials_for_labour_market_education_and_training_-_a_pouliou_j._bjornavold_g._kirdulyte.pdf

Council Recommendation of 15 March 2018 on a European Framework for Quality and Effective Apprenticeships (2018/C 153/01). [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32018H0502\(01\)&from=EN](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32018H0502(01)&from=EN)

European Commission. Website on European approach to micro-credentials. <https://education.ec.europa.eu/levels/higher-education/european-approach-to-micro-credentials>

European Commission, 2021a. A European approach to micro-credentials. (brochure). <https://education.ec.europa.eu/sites/default/files/2022-01/micro-credentials%20brochure%20updated.pdf>

European Commission, 2021b. A European approach to micro-credentials. Output of the micro-credentials higher education consultation group: final report. <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/7a939850-6c18-11eb-aeb5-01aa75ed71a1>

European Commission, 2021c. Proposal for a Council Recommendation on a European approach to micro-credential for lifelong learning and employability. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52021DC0770>

European Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area. 2015. https://www.engq.eu/wp-content/uploads/2015/11/ESG_2015.pdf

EQAVET: <https://www.eqavet.eu/>

EQAVET – quality assurance cycle : <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1546&langId=en>

ETF. 2015. Promoting quality assurance in vocational education and training: The ETF approach. <https://www.etf.europa.eu/en/publications-and-resources/publications/promoting-quality-assurance-vocational-education-and>

ETF. 2017. Getting organized for better qualifications: A toolkit. <https://www.etf.europa.eu/en/publications-and-resources/publications/getting-organised-better-qualifications-toolkit>

ETF. 2020. INFORM – Issue 26 – Monitoring vocational education and training quality in ETF partner countries. <https://www.etf.europa.eu/en/publications-and-resources/publications/inform-issue-26-monitoring-vocational-education-and>

European Union. 2020. Council Recommendation of 24 November 2020 on vocational education and training (VET) for sustainable competitiveness, social fairness and resilience 2020/C 417/01. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A32020H1202%2801%29>

European Commission. 2021. Commission Staff Working Document – putting in practice the European Framework for Quality and Effective Apprenticeships. <https://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=24714&langId=en>

Mauritius Quaifications Authority (MQA). 2020. Quality Assurance for the TVET sector in Mauritius. <http://www.mqa.mu/English/Documents/QAF.pdf>

Middlehurst, R. a. W. D., 1995. *Coherent Systems for External Quality Assurance, Quality in Higher Education*. s.l.:s.n. <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/1353832950010307>

Mulder, P. D. R. H., December 14th, 2020. *The Relevance of Quality Assurance for Work “QUALITY IN VET IN THE POSTBased Learning*. s.l., s.n. https://evbb.eu/wp-content/uploads/2020/12/Bequal-app_EVBB_Multiplier-Event_UR_Regina-Mulder.pdf

Poole, Brian. (2010). Quality, semantics and the two cultures. *Quality Assurance in Education*, 18 (1), 6-18. <http://www.emeraldinsight.com/doi/full/10.1108/09684881011015963>

OECD, 2021. Quality and value of micro-credentials in higher education. https://www.oecd-ilibrary.org/education/quality-and-value-of-micro-credentials-in-higher-education_9c4ad26d-en

Oliver, B., 2019. Making micro-credentials work for learners, employers and providers. <https://dteach.deakin.edu.au/2019/08/02/microcredentials/>

Oliver, B., 2021. Presentation at UNESCO Conference : A conversation starter: Towards a common definition of micro-credentials. <https://en.unesco.org/news/defining-micro-credentials-opportunities-and-challenges-shaping-educational-landscape>

Quality and Qualifications Ireland (QQI). 2016. Core Statutory Quality Assurance Guidelines developed by QQI for use by all Providers. <https://www.qqi.ie/sites/default/files/2021-11/gg-1-core-statutory-quality-assurance-guidelines.pdf>

Santiago, Paulo, Tremblay, Karine, Basri, Ester, & Arnal, Elena. (2008). Tertiary education for the knowledge society: Governance, funding and quality (Vol. 1). Paris: OECD
<http://www.oecd.org/education/skills-beyond-school/40330439.pdf>

Thune, C., 1994. *The Alliance of Accountability and Improvement: the Danish experience, Quality in higher education*. s.l.:s.n <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/1353832960020103>

UNESCO. 2014. Quality Assurance Guidelines for Open Educational Resources: TIPS Framework. <https://en.unesco.org/icted/content/quality-assurance-guidelines-open-educational-resources-tips-framework>

UNESCO. 2014. Revised Convention on the Recognition of Studies, Certificates, Diplomas, Degrees and Other Academic Qualifications in Higher Education in African States 2014. Adopted on 12 December 2014. http://portal.unesco.org/en/ev.php-URL_ID=49282&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html#STATE_PARTIES

UNESCO. 2017. Guidelines for the quality assurance of TVET qualifications in the Asia-Pacific Region. <https://bangkok.unesco.org/content/guidelines-quality-assurance-tvet-qualifications-asia-pacific-region>

UNESCO. 2017. A synthesis of best practices of TVET quality assurance in selected South Asian countries. <https://unevoc.unesco.org/up/Quality%20assurance%20South%20Asia.pdf>

UNESCO, 2018. Digital Credentialing: Implication for the recognition of learning across borders. <https://unevoc.unesco.org/home/Digital%20Cred%20Report>

UNESCO. 2019. Global Convention on the recognition of qualifications concerning higher education. http://portal.unesco.org/en/ev.php-URL_ID=49557&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

UNESCO, 2021. Defining micro-credentials: Opportunities and challenges in shaping the education landscape. <https://en.unesco.org/news/defining-micro-credentials-opportunities-and-challenges-shaping-educational-landscape>

[Work-Based Learning Toolkit EU. Website with resources and cases. https://www.wbl-toolkit.eu/index.php?id=3](https://www.wbl-toolkit.eu/index.php?id=3)

11 Cas et exemples

11.1 Cas 1 : EQAVET - indicateurs

Se référer au chapitre 5

Cas : EQAVET - Descripteurs indicatifs visant à aider les États membres de l'UE et les prestataires de services de VET à mettre en œuvre le cadre EQAVET.

Source : Recommandation du Conseil du 24 novembre 2020 en matière d'enseignement et de formation professionnels (EFP) en faveur de la compétitivité durable, de l'équité sociale et de la résilience.
[https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32020H1202\(01\)&from=EN](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32020H1202(01)&from=EN)

Partie A — Descripteurs indicatifs du CERAQ

La présente annexe propose des descripteurs indicatifs qui visent à soutenir les États membres et les prestataires de services d'EFP, comme ils le jugent approprié, dans la mise en œuvre du cadre CERAQ. Ils sont structurés selon les phases du cycle de qualité: planification — mise en œuvre — évaluation — réexamen. Ils peuvent s'appliquer à l'EFP initiaux et continus, ainsi qu'à tous les environnements d'apprentissage: formation en milieu scolaire ou formation par le travail, y compris les programmes d'apprentissage.

| Critères de qualité | Descripteurs indicatifs au niveau du système d'EFP | Descripteurs indicatifs au niveau du prestataire de services d'EFP |
|---|--|--|
| <p>La planification reflète une vision stratégique partagée par les parties intéressées et comprend des buts/objectifs, des mesures ainsi que des indicateurs précis.</p> | <p>Les buts/objectifs de l'EFP sont décrits pour le moyen terme et le long terme, et sont liés aux objectifs européens et de développement durable, compte tenu des aspects liés à la durabilité environnementale.</p> <p>Les partenaires sociaux et toutes les autres parties intéressées participent à la fixation des buts/objectifs de l'EFP aux différents niveaux.</p> <p>Les cibles sont établies et surveillées au moyen d'indicateurs spécifiques (critères de réussite).</p> <p>Des mécanismes et des procédures ont été établis pour définir les besoins en formation du marché du travail et de la société.</p> | <p>Les buts/objectifs européens, nationaux et régionaux concernant les mesures d'EFP sont reflétés dans les objectifs locaux fixés par les prestataires de services d'EFP.</p> <p>Des buts/objectifs précis ainsi que des cibles précises sont fixés et contrôlés, et les programmes sont conçus pour les atteindre.</p> <p>Une consultation permanente a lieu avec les partenaires sociaux et toutes les autres parties intéressées pour définir les besoins spécifiques locaux et individuels.</p> <p>Une répartition précise des responsabilités en matière de gestion et de développement de la qualité a été effectuée.</p> <p>Le personnel est associé à la planification, notamment en ce qui concerne le développement de la qualité, au début du processus.</p> |
| | <p>Une politique d'information a été conçue pour assurer une diffusion optimale des résultats en termes de qualité dans le respect des prescriptions nationales/régionales en matière de protection des données.</p> <p>Des normes et des lignes directrices pour la reconnaissance, la validation et la certification des compétences des personnes ont été définies.</p> <p>Les qualifications apportées par l'EFP sont décrites en utilisant les acquis d'apprentissage.</p> <p>Des mécanismes sont mis en place pour assurer la qualité de la conception, de l'évaluation et du réexamen des qualifications.</p> <p>Les programmes d'EFP sont conçus pour permettre des parcours d'apprentissage</p> | <p>Les prestataires prévoient des initiatives de coopération avec les parties intéressées.</p> <p>Les parties intéressées participent au processus d'analyse des besoins locaux.</p> <p>Les prestataires de services d'EFP disposent d'un système d'assurance de la qualité précis et transparent.</p> <p>Les mesures sont conçues de manière à garantir le respect des règles en matière de protection des données.</p> |

| | | |
|--|---|---|
| | flexibles et pour réagir rapidement à l'évolution des besoins du marché du travail. | |
| Des plans de mise en œuvre sont conçus en consultation avec les parties intéressées et comprennent des principes précis. | <p>Des plans de mise en œuvre sont établis en coopération avec les partenaires sociaux, les prestataires de services d'EFPP et les autres parties intéressées aux différents niveaux.</p> <p>Ces plans de mise en œuvre comportent un examen des ressources requises, de la capacité des utilisateurs et des outils et lignes directrices nécessaires à l'appui du processus.</p> <p>Des lignes directrices et des normes ont été élaborées pour la mise en œuvre aux différents niveaux. Ces lignes directrices et normes comprennent l'évaluation, la validation et la certification des qualifications.</p> <p>Les plans de mise en œuvre prévoient une aide particulière à la formation des enseignants et des formateurs, y compris en ce qui concerne les compétences numériques et la durabilité environnementale.</p> | <p>Les moyens sont dégagés/affectés au niveau interne de manière à atteindre les objectifs fixés dans les plans de mise en œuvre.</p> <p>Des partenariats adéquats et inclusifs, y compris ceux qui sont conclus entre enseignants et formateurs, sont clairement soutenus pour la mise en œuvre des mesures prévues.</p> <p>Le plan stratégique de développement des compétences du personnel précise la nécessité de former les enseignants et les formateurs.</p> <p>Le personnel suit régulièrement des formations et coopère avec les parties intéressées extérieures pour contribuer au renforcement des capacités et à l'amélioration de la qualité, et pour consolider les résultats.</p> |
| | <p>Les responsabilités des prestataires de services d'EFPP dans le processus de mise en œuvre sont décrites de manière claire et transparente.</p> <p>Il existe un cadre d'assurance de la qualité national et/ou régional, qui comprend des lignes directrices et des normes de qualité au niveau des prestataires de services d'EFPP en vue d'encourager l'amélioration permanente et l'autoréglementation.</p> | <p>Les programmes des prestataires de services d'EFPP permettent aux apprenants d'atteindre les acquis d'apprentissage escomptés et d'être associés au processus d'apprentissage.</p> <p>Les prestataires de services d'EFPP répondent aux besoins d'apprentissage des personnes en utilisant une approche centrée sur l'apprenant qui permet aux apprenants d'atteindre les acquis d'apprentissage escomptés.</p> <p>Les prestataires de services d'EFPP encouragent l'innovation en matière de méthodes d'enseignement et d'apprentissage, en milieu scolaire ou professionnel, avec l'appui des technologies numériques et des outils d'apprentissage en ligne.</p> <p>Les prestataires de services d'EFPP utilisent des méthodes valables, précises et fiables pour évaluer les acquis d'apprentissage des personnes.</p> |
| Une évaluation des résultats et des processus est réalisée régulièrement, étayée par des mesurages. | <p>Une méthode d'évaluation couvrant l'évaluation interne et externe a été conçue.</p> <p>La participation des parties intéressées au processus de contrôle et d'évaluation est approuvée et clairement décrite.</p> <p>Les normes et processus nationaux/régionaux d'amélioration et d'assurance de la qualité sont adaptés</p> | <p>Une autoévaluation est effectuée régulièrement conformément aux réglementations/cadres nationaux et régionaux ou à l'initiative des prestataires de services d'EFPP; elle porte également sur la préparation au numérique et sur la durabilité environnementale des établissements d'EFPP.</p> <p>L'évaluation et le réexamen portent sur les processus et les résultats de l'enseignement et de la formation, y compris l'évaluation de la satisfaction des apprenants ainsi que les</p> |

| | | |
|----------|--|---|
| | <p>et proportionnés aux besoins de ce secteur.</p> <p>Les systèmes sont soumis à une autoévaluation et à un réexamen interne et externe, selon les besoins.</p> | <p>performances et la satisfaction du personnel.</p> |
| | <p>Des systèmes d'alerte rapide sont mis en œuvre.</p> <p>Des indicateurs de performance sont utilisés.</p> <p>Une collecte de données utiles est effectuée de manière régulière et cohérente pour mesurer les réussites et identifier les points à améliorer. Des méthodes appropriées de collecte de données ont été conçues (questionnaires et indicateurs/critères mesurables, par exemple).</p> | <p>L'évaluation et le réexamen comprennent la collecte et l'utilisation de données, ainsi que des mécanismes adéquats et efficaces pour associer les parties intéressées internes et externes.</p> <p>Des systèmes d'alerte rapide sont mis en œuvre.</p> |
| Réexamen | <p>Des procédures, des mécanismes et des instruments pour procéder à des réexamens sont définis et utilisés pour améliorer la qualité de l'offre à tous les niveaux.</p> <p>Les processus sont régulièrement analysés et des plans d'action sont conçus pour les modifier. Les systèmes sont adaptés en conséquence.</p> <p>Les informations sur les résultats de l'évaluation sont rendues publiques.</p> | <p>Les retours d'information des apprenants sur leur expérience d'apprentissage individuelle et sur leur environnement d'apprentissage et d'enseignement sont collectés, avec les retours d'information des enseignants, des formateurs et de toutes les autres parties intéressées, et utilisés pour développer de nouvelles actions.</p> <p>Les informations sur les résultats du réexamen sont largement accessibles au public.</p> <p>Les procédures sur le retour d'information et le réexamen font partie d'un processus d'apprentissage stratégique au sein de l'organisation, soutiennent le développement d'une offre de haute qualité et améliorent les possibilités offertes aux apprenants.</p> <p>Les résultats du processus d'évaluation sont examinés avec les parties intéressées et des plans d'action pertinents sont mis en place.</p> |

11.2 Cas 1 : Apprentissage par le travail



Se référer au chapitre 5

Source : <https://www.wbl-toolkit.eu/index.php?id=336>

À propos de la TROUSSE A OUTILS pour un apprentissage en milieu professionnel :

La TROUSSE A OUTILS pour un apprentissage en milieu professionnel fournit une plateforme unique pour la promotion des produits, approches et outils identifiés, et confirme la portée, les utilisateurs, les

avantages et l'état d'avancement de l'apprentissage en milieu professionnel en Europe. Pour plus d'informations, consultez le site suivant :<http://www.net-wbl.eu/>

NetWBL était un réseau de 29 agences nationales, chacune responsable de la mise en œuvre d'actions décentralisées du programme Erasmus+, qui était coordonné par l'agence nationale allemande à BIBB. Les activités du réseau ont été financées directement par la Commission européenne et sont centrées sur l'identification et la promotion de pratiques et de produits bons ou intéressants concernant le développement et la prestation de l'apprentissage en milieu professionnel.

Les avantages de l'apprentissage en milieu professionnel ne sont garantis que par la qualité de l'apprentissage en milieu professionnel.

Cette partie de la boîte à outils WBL fournit des produits qui se concentrent sur :

- l'assurance qualité dans le cadre de l'apprentissage en milieu professionnel par l'utilisation d'outils et d'approches internes et externes ;
- les mécanismes et les normes permettant de garantir la qualité de l'apprentissage en milieu professionnel ;
- une coopération et une collaboration de qualité entre les prestataires d'éducation et de formation, et les entreprises.

Pour que la qualité de l'apprentissage en milieu professionnel soit assurée, il faut se concentrer sur des objectifs d'apprentissage spécifiques et des résultats d'apprentissage prédéfinis, en plus d'une méthodologie confirmée pour dispenser l'apprentissage dans laquelle les éléments liés au travail ou au lieu de travail sont clairs et complémentaires. Pour garantir la qualité de l'expérience d'apprentissage, il est également important que toutes les parties prenantes au processus d'apprentissage (par exemple, l'apprenant, l'enseignant, le tuteur, le formateur, le mentor, le gestionnaire) soient suffisamment impliquées et bien informées des objectifs, des processus et des mécanismes de prestation de l'apprentissage.

La pertinence et l'adéquation des connaissances, aptitudes et compétences visées doivent également être assurées, y compris pour les éléments dispensés dans le cadre d'une activité professionnelle ou sur le lieu de travail. À cet égard, il est important d'aligner les ambitions d'apprentissage (activités, cours, programmes) sur les normes de qualification existantes, ces normes étant souvent élaborées dans le cadre d'une collaboration entre les organismes professionnels ou sectoriels et les partenaires sociaux, afin de garantir que les résultats d'apprentissage et les qualifications répondent aux besoins du futur marché du travail.

L'assurance qualité de l'apprentissage en milieu professionnel repose également sur l'utilisation d'outils d'évaluation interne et d'assurance qualité, notamment des outils et techniques d'auto-évaluation, des visites en entreprise et des mesures permettant le suivi et l'évaluation des résultats d'apprentissage.

Au-delà, les mécanismes d'assurance qualité externe se concentrent sur la vérification de l'existence et de l'utilisation de procédures d'assurance qualité appropriées, garantissant que les prestataires d'éducation et de formation (y compris les entreprises) remplissent chacun des exigences minimales et disposent de processus permettant de planifier, de dispenser et d'évaluer l'apprentissage et les résultats d'apprentissage. L'assurance qualité externe est menée par des organismes externes, souvent des autorités compétentes, qui évaluent la qualité d'un prestataire (ou d'une entreprise) par rapport à des normes définies, ou par le biais de procédures d'accréditation établies. Dans certains cas, l'évaluation de la prestation d'éducation et de formation peut constituer une partie formelle de la procédure d'autorisation ou d'accréditation liée à la prestation d'éducation et de formation et/ou à l'utilisation de fonds publics à ces fins.